



Divulgation d'information sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance :

La transition vers la carboneutralité des petites et moyennes entreprises



Partenaires



Le Diversity Institute mène et coordonne des recherches multidisciplinaires et multipartites pour étudier les besoins des Canadiens et des Canadiennes de tous les horizons, l'évolution des aptitudes et des compétences, et les politiques, mécanismes et outils qui favorisent l'inclusion et la réussite économiques. Notre approche axée sur l'action et fondée sur des données probantes fait progresser la connaissance au sujet des obstacles complexes auxquels font face les groupes sous-représentés et des pratiques exemplaires, afin d'induire des changements et de produire des résultats concrets. Le Diversity Institute dirige des recherches pour le compte du Centre des Compétences futures.



Le Centre des Compétences futures (FSC-CCF) est un centre de recherche et de collaboration d'avant-garde qui se consacre à l'innovation dans le domaine du développement des compétences afin que toutes les personnes au Canada soient prêtes pour l'avenir du travail. Nous travaillons en partenariat avec des responsables de l'élaboration des politiques, des membres de la communauté scientifique, des spécialistes, des employeurs et des travailleuses et travailleurs, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement postsecondaire, afin de résoudre les problèmes urgents du marché du travail et de veiller à ce que tout le monde puisse bénéficier de possibilités d'apprentissage pertinentes tout au long de la vie. Le CCF a été créé par un consortium dont les membres sont l'Université métropolitaine de Toronto, Blueprint et le Conference Board du Canada, et il est financé par le Programme « Compétences futures » du gouvernement du Canada.



Fondée en 2017 par la professeure Tania Saba, la Chaire BMO en diversité et gouvernance de l'Université de Montréal est un pôle d'excellence interdisciplinaire en recherche et en formation sur le thème de « vivre ensemble ». Elle a pour objectif de stimuler la réflexion autour des enjeux d'équité et de gouvernance en étudiant les effets des changements qui surviennent sans cesse dans le monde sur les relations de travail, les personnes et les organisations. Les publications et les interventions médiatiques de la Chaire reflètent son engagement à améliorer les conditions de travail et les pratiques organisationnelles et à influencer les politiques publiques. La Chaire est associée à divers centres de recherche dont Obvia, le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), le Diversity Institute de la Toronto Metropolitan University (Université métropolitaine de Toronto) et le Centre des Compétences futures. Elle représente le pôle du Québec et des communautés francophones au sein du Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat (PCFE), une initiative du gouvernement fédéral.

Auteurs

Tania Saba

Titulaire de la Chaire BMO en
diversité et gouvernance

Professeure, École de relations
industrielles
à l'Université de Montréal

Wendy Cukier

Fondatrice et directrice des
programmes d'éducation
Diversity Institute

Professeure en entrepreneuriat et
en innovation

Toronto Metropolitan University

Contributeurs

Bryant M. Serre

Associé de recherche principal
Diversity Institute

Jo-Ann Marie Johnson

Candidate au doctorat, Chaire
BMO en diversité et gouvernance
Université de Montréal

Myriam Bernet

Associée de recherche, Chaire
BMO en diversité et gouvernance
Université de Montréal

Bailleur de fonds

Le Centre des Compétences futures – Future Skills Centre
est financé par le Programme Compétences futures du
gouvernement du Canada.

Financée par le programme du
Centre des Compétences futures
du gouvernement du Canada

Canada 

Les opinions et interprétations contenues dans cette
publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas
nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Date de publication : Octobre 2025

Table des matières

<u>Résumé</u>	i
<u>Contexte</u>	1
<u>Cadres de travail et normes en vigueur</u>	15
<u>Les pratiques de divulgation au Canada</u>	22
<u>Conclusion</u>	25
<u>Références</u>	27

Résumé

La plupart des entreprises canadiennes sont des petites et moyennes entreprises (PME). Ces dernières produisent plus de la moitié des gaz à effet de serre du pays, et pourtant, elles ne bénéficient pas d'un accompagnement suffisant pour se pencher sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), incluant la comptabilisation précise des émissions d'un bout à l'autre de leur chaîne de valeur, l'instauration de solides relations communautaires, le respect des droits de la personne au sein de la chaîne d'approvisionnement et l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans leurs activités.

Les PME du Canada doivent composer avec toutes les préoccupations transversales liées à l'ESG. Toutefois, le présent rapport est explicitement consacré aux dimensions environnementales, lesquelles sont la plupart du temps quantifiées, présentées et réglementées sous la forme d'émissions en équivalent de dioxyde de carbone.

Les normes et les exigences d'information peuvent favoriser la transition vers la carboneutralité, chose qui fait l'objet d'attentes de plus en plus grandes de la part des investisseurs et des parties prenantes. La communication de ces éléments d'information ne constitue pas simplement une démarche proactive de mise en conformité avec les

réglementations à venir, comme celles proposées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité : elle contribue également à renforcer la crédibilité financière, à améliorer l'accès aux possibilités d'investissement et d'approvisionnement, à consolider les relations et à donner aux entreprises un avantage concurrentiel tout au long de la chaîne de valeur.

Pour concrétiser l'engagement de carboneutralité pris par le Canada, il est indispensable de pouvoir compter sur les PME. Les stratégies existantes en matière de réduction des émissions et de communication d'information à ce sujet ciblent les grandes entreprises, lesquelles disposent souvent de plus de ressources, de compétences et de formations spécialisées à l'appui de cette transition. Bien que les PME manifestent un intérêt pour le développement durable, elles n'ont pas les compétences nécessaires et sont confrontées à des obstacles financiers qui entravent l'adoption de pratiques novatrices. Il est essentiel d'instaurer des soutiens axés sur les compétences pour faire en sorte que ces entreprises maîtrisent les concepts de durabilité et puissent se perfectionner en continu en ce qui concerne la surveillance des émissions et la communication d'information connexe, la conformité aux critères ESG et l'intégration d'innovations durables dans l'ensemble de leurs activités.

Les mécanismes réglementaires sont considérés comme le moyen le plus efficace de soutenir la transition vers la carboneutralité. Toutefois, cette approche ne tient pas compte de la réalité propre à l'exploitation d'une PME, dont la formation limitée aux dites compétences compromet la capacité à quantifier les émissions et à communiquer l'information requise par un système réglementaire complexe.

La durabilité effective des pratiques sociales et de gouvernance dépend également de la conformité environnementale dans le cadre d'une production durable. La durabilité environnementale en entreprise est corrélée à l'équité de la rémunération et des conditions de travail, tout comme l'efficacité énergétique et la réduction des déchets dans le cadre opérationnel permettent d'ancrer la durabilité d'un bout à l'autre des chaînes de valeur. Cependant, à titre de première étape, le présent rapport étudie la conformité environnementale et le respect des règles en matière d'émissions pour les PME.

L'émergence de la production de rapports

Les cadres de travail et les normes ayant trait aux enjeux ESG sont nés d'une approche sous-tendue par des principes éthiques visant à prendre acte de la responsabilité sociale des entreprises. Ces instruments sont intégralement, mais non exclusivement, liés aux politiques internationales sur le climat et l'environnement, notamment aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dernièrement, la conclusion d'accords transnationaux et la pression des investisseurs



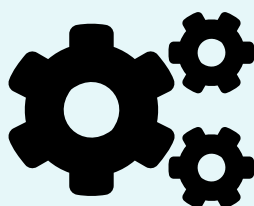
ont conduit à l'institutionnalisation de divers cadres de travail. Les investisseurs cherchent à obtenir une information cohérente et fiable sur la durabilité pour élaborer des stratégies d'investissement responsable et évaluer le rendement à long terme du capital investi au sein des chaînes de valeur des entreprises. Si les récentes crises géopolitiques et environnementales d'envergure internationale ont accentué la nécessité pour les entreprises de gagner en résilience et de se concentrer sur la croissance à long terme, l'ESG a également fait l'objet d'un rejet, à l'origine de retards d'application des réglementations.

Face à une formation aux compétences vertes inadaptée, il arrive souvent que les entreprises canadiennes ne parviennent pas à mettre la durabilité en lien avec leur stratégie d'affaires fondamentale. Les PME canadiennes ne disposent pas de la connaissance interne, des ressources organisationnelles et des capitaux nécessaires pour répondre aux exigences complexes de comptabilisation et de communication d'information en matière d'ESG, en particulier lorsqu'il s'agit des émissions indirectes et générées d'un bout à l'autre de leur chaîne de valeur. Les PME devront probablement composer avec des difficultés supplémentaires, dans la mesure où les grandes

institutions financières ont quitté des alliances stratégiques visant la carboneutralité, mettant ainsi en péril la dynamique sous-tendant la mise en place de mesures complètes en faveur de la communication d'information et de la planification en matière d'ESG pour les PME. Ces dernières bénéficient néanmoins du maintien de divers incitatifs financiers et institutionnels à l'appui de la carboneutralité et de la conformité aux principes ESG.

Cadres de travail et normes en vigueur

Les exigences croissantes visant la communication d'information environnementale, indispensable pour évaluer les risques et les possibilités en lien avec la durabilité d'une



*Pour rendre compte efficacement de leurs émissions, les PME ont besoin de cadres de travail et de normes qui **tiennent spécialement compte des limites de leur savoir-faire, de leurs capacités financières et de leur souplesse opérationnelle.***

entreprise, ont conduit à l'élaboration de plusieurs cadres de travail et normes en matière d'ESG.

Toutefois, il n'est pas évident pour les PME de s'y retrouver dans le paysage actuel, entre les exigences de divulgation relevant des cadres de travail sur la durabilité, qui offrent une orientation théorique, et les normes de durabilité, qui prévoient des métriques concernant l'information à fournir. Pour rendre compte efficacement de leurs émissions, les PME ont besoin de cadres de travail et de normes qui tiennent spécialement compte des limites de leur savoir-faire, de leurs capacités financières et de leur souplesse opérationnelle.

La formation axée sur les compétences à l'intention des PME peut être suivie parallèlement à l'adoption d'approches volontaires et évolutives visant le calcul proactif des émissions et la communication d'information environnementale en application des normes en matière d'ESG. Les normes d'information sur la durabilité de l'International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS S1 et S2) leur en donnent l'occasion. Les cadres de travail volontaires, comme celui de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et les orientations universelles dictées par les objectifs de développement durable des Nations Unies, sont également des outils dont les PME peuvent se servir pour cerner les risques opérationnels au sein de leurs chaînes de valeur, suivre leur rendement et apporter des contributions sociétales. Il est important pour les PME d'aller au-delà de la compréhension des résultats environnementaux, tout en renforçant progressivement leurs ressources internes, afin qu'elles puissent satisfaire aux exigences réglementaires en pleine évolution concernant la divulgation des émissions.

Le rôle des institutions de normalisation

Les grandes institutions jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des méthodes de calcul des émissions et la rationalisation de l'information environnementale à produire. Ces entités garantissent la cohérence et la compatibilité entre les cadres de travail et les mécanismes réglementaires à l'international, tout en faisant office de centrale pour les organismes de réglementation locaux. Il est tout particulièrement important de comprendre le champ de compétence des différents organismes de réglementation en ce qui concerne la comptabilisation des émissions tout au long de la chaîne de valeur des PME.

Tous territoires de compétence confondus, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) est un organisme de réglementation majeur qui régit les normes générales en matière d'ESG, telles que l'ISO 14001 et l'ISO IWA 48, en plus de publier des documents spécifiques par secteur. L'IFRS produit des énumérations, des normes comptables et des lignes directrices sectorielles par le biais de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et du Sustainability Accounting Standards Board (normes IFRS S1 et S2).

À l'échelon local, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité élabore des normes volontaires visant la communication d'information réglementaire sur les émissions, dans le but d'uniformiser les éléments divulgués par les entreprises du pays au regard des champs d'application en vigueur à l'international. En effet, le GHG Protocol distingue trois types d'émissions : les émissions directement liées à l'activité d'une entreprise (champ d'application 1), ses émissions indirectes (champ d'application 2) et les émissions issues de sa chaîne de valeur (champ d'application 3).



Les pratiques de divulgation au Canada

Il est primordial que les PME intègrent dans leurs activités les principes de comptabilisation des émissions et des critères environnementaux, ainsi que les normes de communication d'information en matière d'ESG, pour faire preuve de compétitivité et obtenir des financements, d'autant plus que les marchés des capitaux étudient actuellement les meilleurs moyens de gérer les risques liés à la durabilité. Les PME canadiennes continuent de se concentrer sur l'écologisation, et ce, même si certaines grandes institutions financières ont abandonné des accords volontaires. Les grandes institutions sont assujetties aux principes ESG de manière indirecte, par l'entremise d'accords contraignants en vertu desquels le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici à 2030, ainsi qu'en vertu de la responsabilité fiduciaire incombant à leur conseil d'administration et à leurs dirigeants.

Même si quelques normes canadiennes d'information s'appliquent directement aux PME à l'heure actuelle, il est nécessaire de combler le déficit de compétences pour favoriser l'adoption. À défaut, l'obligation de divulgation escomptée risque d'accentuer les inégalités entre les secteurs. La mise en conformité peut être facilitée lorsque les normes en matière d'ESG offrent une certaine souplesse en cas de première adoption, ainsi qu'un allègement transitoire grâce à l'écologisation des opérations d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, et soutiennent l'application proportionnée des exigences en fonction des secteurs et des attributions de l'impact environnemental.

Les institutions financières canadiennes soutiennent les PME qui veillent au rendement et au renforcement de leurs capacités en matière de durabilité, principalement par le biais de la comptabilisation des émissions. Plusieurs produits financiers novateurs, comme les prêts verts et le financement des projets à impact, ainsi que les prêts et les programmes d'émissions obligataires liés à la durabilité, incitent les PME à inclure stratégiquement les émissions et les enjeux ESG en général dans leurs mandats d'affaires et leurs activités. Néanmoins, il s'avère nécessaire de prévoir des soutiens exprès visant à garantir que les groupes ayant droit à l'équité, souvent en manque de ressources, ne soient pas délibérément laissés pour compte.

Bien que les PME canadiennes puissent tirer parti d'occasions de financement pour renforcer leurs capacités, nombreuses sont celles qui continuent de rencontrer des difficultés, en particulier en ce qui concerne le calcul et la production de rapports sur leurs émissions dans le cadre des champs d'application 1 à 3 du GHG Protocol. Le calcul des émissions requiert des connaissances spécialisées. Or, bon nombre de PME n'ont d'autre choix que d'adopter et d'appliquer des normes d'information volontaire, leurs compétences étant insuffisantes. En outre, les connaissances sur l'utilisation des outils de comptabilisation de l'empreinte carbone et de l'impact environnemental, l'intégration de sources de données complexes et la prévision des émissions demeurent lacunaires. Les PME doivent également composer avec les coûts élevés inhérents à la formation et aux calculs, ainsi qu'avec d'autres exigences opérationnelles concurrentes. En outre, elles ne disposent pas du personnel requis pour appréhender les

principes complexes de la durabilité, acquérir les connaissances propices à la conformité en matière d'émissions et d'ESG en général, et innover par la suite dans leur secteur d'activité.

Il s'avère particulièrement difficile pour les PME de calculer les émissions relevant du champ d'application 3, c'est-à-dire générées tout au long de la chaîne de valeur, en raison du volume de données, des formats hétérogènes et des réglementations différentes dont sont issues les métriques : l'unification des données en fonction des territoires de compétence aux fins de la production de rapports fait peser un fardeau déraisonnable sur les PME sous-équipées. Lorsque les entreprises interviennent dans une chaîne de valeur en amont ou en aval et que la communication d'information



*L'acquisition de compétences dès aujourd'hui, dans **une optique de conformité proactive et non réactive**, permet aussi de faire en sorte que les **groupes ayant droit à l'équité ne soient pas systématiquement privés de l'avantage concurrentiel inhérent à l'adoption de pratiques ESG.***

sur les émissions est imposée par des normes, comme c'est le cas dans l'Union européenne, les PME risquent de subir un important manque à gagner si elles ne peuvent satisfaire aux obligations de conformité en la matière. Pour assurer une transition efficace, il faut prévoir une formation continue axée sur les compétences permettant de rendre compte des émissions et de comprendre les valeurs sociales et de gouvernance imbriquées dans l'information ESG. La pleine compréhension par les PME de la conformité en matière de durabilité leur ouvre l'accès à des financements préférentiels et renforce la confiance des parties prenantes, ainsi que leur représentation sur le marché. Elle offre également une solution propice à l'innovation, à la résilience et à la croissance.

Il existe plusieurs manières pour les PME d'intégrer les normes en matière d'ESG dans leur stratégie d'affaires. Toutefois, il s'avère indispensable de former le personnel aux compétences vertes pour opérer cette transition. L'acquisition de compétences dès aujourd'hui, dans une optique de conformité proactive et non réactive, permet aussi de faire en sorte que les groupes ayant droit à l'équité ne soient pas systématiquement privés de l'avantage concurrentiel inhérent à l'adoption de pratiques ESG.

Premièrement, il est nécessaire d'élaborer une stratégie exhaustive pour recenser les exigences d'information sur les émissions et les facteurs de conformité environnementale, ainsi que les difficultés courantes en la matière. Cette étape s'applique quels que soient le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Il est impératif d'encourager la sensibilisation aux réglementations environnementales au sein de l'organisation et d'acquérir la littérature connexe.

Il est également essentiel d'aider les entreprises à élaborer des plans d'action qui assurent la convergence de leurs activités avec les normes volontaires et obligatoires plus générales en matière d'ESG.

Les PME canadiennes peuvent également s'appuyer sur les normes en vigueur qui émanent de l'IFRS et d'autres organismes pour faire en sorte que la direction et le service financier adhèrent aux attentes en matière d'information. Si l'IFRS n'inclut pas de lignes directrices spécialement adaptées aux PME concernant la production de rapports sur les émissions, ces entreprises peuvent tout à fait en adapter la structure, de façon à renforcer leur crédibilité financière et à bénéficier de financements, tout en renforçant leur capacité opérationnelle en vue d'intégrer progressivement les principes ESG dans l'ensemble de leurs activités.

Malgré les orientations qu'elles peuvent tirer des normes IFRS et d'autres cadres de travail institutionnels, les PME ont besoin de cadres de travail ciblés qui tiennent compte du contexte propre à leur exploitation. Ainsi, elles pourront s'atteler à réduire leurs émissions et se mettre en conformité.

Conclusion

Le gouvernement canadien a annoncé la transition vers un cadre unifié et obligatoire de communication d'information en matière d'ESG, sur la base des normes de l'ISSB en vigueur. Toutefois, ce sont actuellement les agendas politiques, et non des accords contraignants, qui orientent les plans du Canada visant à atteindre la carboneutralité d'ici à 2050. En l'absence de réglementation obligatoire, la mise en conformité proactive offre l'occasion aux PME canadiennes de s'arroger un avantage concurrentiel.

Le gouvernement fédéral a indiqué que les lignes directrices de l'ISSB constitueraient le socle de la réglementation. Si cet instrument est l'un des seuls à fournir des lignes directrices sectorielles et des métriques d'information connexes, il n'est pas adapté à ce stade pour les PME. Par conséquent, certaines entreprises risquent de ne pas bénéficier d'un accompagnement adéquat. Ainsi, on attendrait par exemple d'une petite entreprise de jardinage et d'un fabricant de taille moyenne qu'ils respectent des normes de conformité similaires. Il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices sectorielles et des trajectoires d'acquisition des compétences connexes pour mieux guider l'éventail diversifié des entreprises vers la carboneutralité.

De l'avis du gouvernement fédéral, le fait d'imposer d'abord la conformité en matière d'émissions aux grandes entreprises aura un effet d'entraînement bénéfique aux PME. Selon cette théorie, une entreprise de taille supérieure pourra aider les PME qui interviennent dans sa chaîne de valeur à adopter des normes en matière d'ESG, de façon à garantir sa propre conformité. Le fait de dispenser en parallèle une formation

axée sur les compétences, dès maintenant, appuierait les démarches d'adoption proactive des PME, généralisant ainsi une approche échelonnée visant la production de rapports sur la conformité, avec à la clé une réduction des coûts et des obstacles liés aux compétences.

Au lieu d'attendre, les PME canadiennes devraient se mobiliser prioritairement aujourd'hui autour des enjeux ESG pour préserver leur compétitivité à mesure qu'elles renforcent leur capacité institutionnelle en vue d'atteindre la pleine conformité réglementaire. Cette démarche nécessite toutefois de pouvoir compter sur certaines compétences indispensables. Il convient donc d'offrir une formation axée sur les compétences pour faire en sorte que les entreprises puissent bénéficier de ces

possibilités financières et satisfaire aux normes en matière d'ESG concernant les facteurs environnementaux et les émissions. Les décideurs politiques et les institutions doivent accélérer l'élaboration d'incitatifs financiers à l'intention des PME.

Il est également crucial que les organismes de réglementation fédéraux mettent en œuvre des pratiques plus évolutives, inclusives et adaptées au contexte des PME en ce qui concerne la communication d'information sur les pratiques ESG. Cela permettrait d'offrir la souplesse nécessaire aux secteurs et aux entreprises qui n'auraient pas pu se préparer comme il convient, en raison de l'insuffisance de leurs ressources, de leurs capitaux et de leurs connaissances, à la réalisation des objectifs de durabilité.



Contexte

Au Canada, les petites et moyennes entreprises (PME) produisent plus de la moitié des gaz à effet de serre du pays. Pourtant, ces structures ne bénéficient pas d'un soutien suffisant pour améliorer la durabilité de leurs activités et réduire leurs émissions, s'adapter de manière résiliente aux menaces posées par le changement climatique et rendre compte précisément des émissions générées tout au long de leur chaîne de valeur.

Le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité (c'est-à-dire le stade où 100 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre sont éliminées ou compensées entièrement) d'ici à 2050¹. Dans cette veine, le gouvernement fédéral prévoit de s'aligner sur des orientations et des indicateurs de divulgation relative aux facteurs ESG propres aux secteurs pour le suivi et la déclaration des émissions. Il a également indiqué que la conformité obligatoire commencera par les grandes entreprises, dans l'espoir que celles-ci soient amenées à transférer leur expertise aux PME et soutiennent ainsi leur propre conformité.

Bien que les pressions réglementaires descendantes puissent aider les entreprises à adopter des pratiques carboneutres, des mesures d'appui ascendantes supplémentaires sont nécessaires pour aider les PME à renforcer leur capacité à les mettre en œuvre. Bon nombre

des stratégies existantes tendent à soutenir les grandes organisations, qui disposent pourtant de plus de ressources, de compétences et de formations spécialisées à l'appui de cette transition^{2,3}.

Ce rapport porte uniquement sur la dimension environnementale de la divulgation. Il reconnaît toutefois que les émissions environnementales constituent un élément central des mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), lesquelles incluent l'alignement sur les droits humains ainsi que sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Une approche véritablement durable de la conformité en matière d'émissions exige que les entreprises s'attaquent aux facteurs sociaux et de gouvernance plus larges qui touchent l'ensemble des parties prenantes. Cependant, de nombreuses normes réglementaires en matière d'ESG mettent l'accent sur les impacts environnementaux et les cibles d'émissions, car les mécanismes sociaux et de gouvernance nécessitent moins de compétences techniques en matière de durabilité pour être élaborés et mis en œuvre.

Les plus petites entreprises ont tout intérêt à prendre en compte les dimensions sociales et de gouvernance de la durabilité. Bon nombre d'entre elles mesurent la valeur et l'impact sociaux, et s'efforcent d'assurer

une rémunération équitable et de bonnes conditions de travail, tout en assurant un approvisionnement éthique ainsi qu'en veillant au bien-être et au respect des principes EDI^{4,5}. Les entreprises comme les consommateurs accordent de plus en plus de valeur à l'intégrité, à la transparence et à la responsabilité, ce qui implique que la durabilité n'est pas déléguée à un cabinet spécialisé (ou à un professionnel, dans le cas de la plupart des PME), mais qu'elle est entièrement intégrée aux activités⁶.

La durabilité effective des pratiques sociales et de gouvernance dépend de la conformité environnementale : en effet, la production durable et respectueuse de l'environnement est souvent corrélée à l'équité de la rémunération et des conditions de travail, ainsi qu'à l'approvisionnement éthique. De même, l'intégration d'innovations durables dans l'ensemble des opérations, comme l'efficacité énergétique et la gestion des déchets dans les lieux d'activité, permet d'ancrer la durabilité environnementale dans les pratiques de l'entreprise et de la rapprocher concrètement de la plupart des employés. À titre de première étape vers la mise en conformité, le présent rapport étudie la conformité environnementale et le respect des règles en matière d'émissions pour les PME.

La divulgation d'information environnementale par les entreprises

Les PME jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale. En effet, elles représentent environ 90 p. 100 du nombre total d'entreprises à travers le monde, créent deux emplois sur trois et permettent à plus de deux milliards de personnes de subvenir à leurs besoins. Elles sont également indispensables au fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales⁷. Les PME sont responsables d'environ 40 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Union européenne et d'environ 45 p. 100 à l'échelle du Canada. Elles génèrent à peu près la moitié des émissions dans le monde⁸.



Les PME sont responsables d'environ 40 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Union européenne et d'environ 45 p. 100 à l'échelle du Canada. Elles génèrent à peu près la moitié des émissions dans le monde.



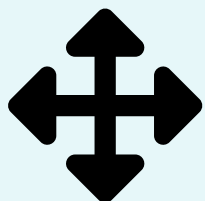
La divulgation des enjeux ESG s'est imposée comme un mécanisme central pour aligner les pratiques d'affaires sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Bien que les indicateurs propres aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance varient selon les cadres et les normes de durabilité, des constantes émergent, notamment en ce qui concerne la conformité des informations environnementales et la communication des émissions. À titre d'exemple, les principaux indicateurs de rendement clé sur le plan environnemental incluent les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et d'eau, la gestion des déchets et la biodiversité. Sur le plan social, les indicateurs incluent les questions d'EDI, les droits de la personne, ainsi que la mobilisation du personnel et de la collectivité, tandis que les indicateurs en matière de gouvernance incluent la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et les pratiques éthiques.

Beaucoup de PME qui publient des éléments d'information en matière d'ESG constatent une amélioration de leur position concurrentielle, de leurs contrats d'achat et de leurs possibilités de financement et d'investissement⁹, parallèlement à la réduction des risques induite par la mise en conformité proactive avec les mécanismes réglementaires¹⁰. La divulgation d'information en matière d'ESG peut aussi s'accompagner de changements opérationnels. Les entreprises en question parviennent à attirer et à retenir des travailleurs plus qualifiés, à améliorer leur image de marque, à mieux gérer les risques et à faire preuve de résilience face aux changements climatiques et aux chocs économiques^{11, 12}.

Bien que la plupart des entreprises canadiennes soient des PME, ces dernières ne représentent qu'environ 10 p. 100 des rapports en matière d'ESG produits selon les normes de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI)¹³. Cette proportion va vraisemblablement augmenter, dans la mesure où les institutions, les investisseurs et les parties prenantes de premier plan imposent des critères de conformité connexes au sein de leurs chaînes de valeur, dans le cadre de leur propre préparation à la réduction des émissions du champ d'application 3. Par exemple, pas moins de 97 p. 100 des sociétés classées à l'indice S&P 500 rendent compte de leurs émissions dans le cadre du GHG Protocol¹⁴ et Business Development Organization (BDO) Canada considère la publication d'information sur la durabilité comme un avantage concurrentiel majeur¹⁵. D'après un rapport de Morgan Stanley, environ 85 p. 100 des particuliers qui investissent de l'argent s'intéressent aux questions d'incidence financière et de durabilité, dans la mesure où les financements durables présentent des profils moins risqués tout en offrant des gains économiques

comparables¹⁶. De même, PricewaterhouseCoopers indique que près de 27 p. 100 des entreprises canadiennes interrogées, tous secteurs confondus et quelle que soit leur taille, déclarent avoir engendré des revenus grâce à la réalisation d'investissements climatiques et à la communication à ce sujet depuis 2020¹⁷.

Conscientes de l'avantage concurrentiel qu'elles pourraient en tirer, bon nombre de PME sont en train de hisser le développement durable au rang des priorités et commencent à réfléchir aux



*Les entreprises de taille modeste sont soumises à une **pression croissante de la part des investisseurs, des consommateurs et des employés qui appellent au respect des valeurs de durabilité**. Les PME détenues et exploitées par des Autochtones et des personnes issues d'un groupe ayant droit à l'équité sont les premières à s'inscrire dans le droit fil des principes ESG, mais elles ne disposent pas des compétences et des aptitudes requises pour convertir cette approche conceptuelle en capacité d'innovation sectorielle.*

critères de conformité en matière d'ESG. En 2023, la Banque de développement du Canada (BDC) a constaté, dans le cadre d'une enquête auprès des entreprises, que 68 p. 100 d'entre elles avaient pris des mesures en faveur de la durabilité ou prévoyaient d'en prendre¹⁸. Parmi les entreprises ayant pris des mesures, 55 p. 100 ont déclaré avoir amélioré leur réputation et 30 p. 100 ont obtenu les avantages suivants : différenciation par rapport à la concurrence, approbation de la clientèle, valorisation de la marque et acquisition d'un statut préférentiel dans les relations avec la clientèle et interentreprises. Malgré la tendance au rejet des initiatives d'adaptation et d'atténuation du changement climatique observée récemment¹⁹, la divulgation d'information en matière d'ESG continue de renforcer la crédibilité financière, d'améliorer l'accès aux possibilités d'investissement et d'approvisionnement, de consolider les relations avec les parties prenantes et de favoriser la compétitivité des PME. Il n'est donc guère surprenant que l'ESG figure parmi les principales priorités opérationnelles des chefs de la direction dans les entreprises de tous les secteurs²⁰.

La réalisation des objectifs de carboneutralité exige des entreprises qu'elles adoptent des plans de transition organisationnelle axés sur les compétences vertes, lesquelles désignent les connaissances, les valeurs et les capacités techniques nécessaires pour soutenir une activité économique durable²¹. L'Institut pour l'intelliProspérité prévoit que l'avènement d'une économie propre au Canada pourrait créer jusqu'à 300 000 emplois au cours des sept prochaines années²². La difficulté pour les PME réside dans la constitution d'une main-d'œuvre ayant les compétences techniques nécessaires pour concevoir et déployer des

innovations sobres en carbone d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, tout en veillant à adopter des pratiques en matière de stratégie, d'encadrement, de sensibilisation sectorielle, de communication et d'innovation sociale²³.

Les plus petites entreprises sont soumises à une pression croissante de la part des investisseurs, des consommateurs et des employés qui appellent au respect des valeurs de durabilité. Les PME détenues et exploitées par des Autochtones et des personnes issues d'un groupe visé par les mesures d'équité montrent une forte cohérence conceptuelle avec l'ESG, mais elles ne disposent pas des compétences et des aptitudes requises pour convertir cette approche conceptuelle en capacité d'innovation sectorielle. Le perfectionnement professionnel est progressif. Or, pour faire éclore des innovations vertes, quel que soit le secteur, les exploitants ont besoin de s'appuyer sur un socle de compétences environnementales²⁴. D'après des études, bon nombre de fondateurs et de dirigeants de PME, en particulier les femmes et les entrepreneurs autochtones, privilégient les objectifs sociaux et environnementaux à la rentabilité pure^{25, 26}. Les jeunes, quant à eux, sont plus susceptibles de travailler et d'effectuer des achats auprès d'entreprises qui sont en phase avec leurs valeurs environnementales et sociales, comme le prouve un rapport récent de la Harvard Business Review dans le cadre duquel environ 70 p. 100 des consommateurs ont déclaré que les comportements éthiques et les enjeux de durabilité pesaient dans leurs décisions d'achat²⁷.

Dans la mesure où il n'est pas rare que les membres du personnel d'une PME exercent plusieurs fonctions, la variété des compétences techniques étant privilégiée à leur maîtrise approfondie, la formation continue et le perfectionnement des

compétences sont nécessaires pour maintenir en poste les employés qui font partie d'un groupe étant visé par les mesures d'équité. La formation axée sur les compétences permet de faire en sorte que les employés issus de groupes historiquement marginalisés puissent également exercer l'éventail des fonctions techniques indispensables à la conformité en matière d'ESG²⁸.

Le cadre des compétences vertes élaboré par le Diversity Institute, PricewaterhouseCoopers et l'Université d'Oxford s'articule autour de trois niveaux successifs d'acquisition des compétences : « les compétences et la littératie verte de base », puis les « compétences transformationnelles » et jusqu'aux « compétences vertes approfondies »²⁹.

Les compétences de base incluent la connaissance élémentaire des dépendances environnementales et climatiques du système et forment le socle indispensable pour acquérir ensuite des compétences spécialisées en matière d'ESG. Il s'agit notamment de :

- > Comprendre la littératie verte et la terminologie de base (durabilité, changement climatique, émissions), le concept de carboneutralité et les exigences réglementaires en matière d'émissions directes;
- > Faire le lien entre les concepts de base et la transition écologique d'une entreprise dans le cadre de ses activités directes et indirectes et d'un bout à l'autre de sa chaîne de valeur;
- > Positionner l'activité d'une entreprise par rapport aux objectifs et aux politiques propres au Canada en matière de carboneutralité, assurer sa mise en conformité générale, et acquérir un bagage pédagogique en matière de compétences vertes.



Les compétences transformationnelles supposent une compréhension approfondie des liens entre la transition écologique, d'une part, et les fonctions primaires et les activités de soutien existantes d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, d'autre part. Elles aident les PME à convertir les connaissances de base en matière de durabilité et le savoir implicite de l'entreprise en stratégies ESG exploitables. Les compétences transformationnelles vont au-delà de la mise à jour des compétences de base pour permettre la mise en œuvre de solutions opérationnelles et techniques. Parmi elles, citons notamment :

- > la quantification des émissions en équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂) dans le cadre des différentes activités intégrées à la chaîne de valeur;
- > la mise en place d'une infrastructure de données permettant le suivi des émissions et la collecte de données en continu dans tous les champs d'application;

- > la réalisation d'une analyse de scénario pour comprendre quels actifs détenus par les PME sont exposés à divers risques environnementaux, climatiques et géopolitiques afin de renforcer la résilience des chaînes de valeur;
- > l'analyse des économies et des retombées découlant de la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'affaires durables (efficacité énergétique des achats, transport à faibles émissions, production éthique, etc.);
- > la participation aux marchés du carbone et la mise au jour d'occasions d'investissement durable;
- > l'élaboration de stratégies régissant la publication de rapports sur l'activité et les émissions des PME en accord avec les normes mondiales;
- > la capacité à expliquer la position des PME par rapport au secteur et aux objectifs de leur pays en matière de durabilité et d'émissions.

Les compétences vertes approfondies font appel aux connaissances spécialisées afin d'aller au-delà de la mise en œuvre des pratiques novatrices existantes. Les professionnels possédant des compétences vertes approfondies peuvent innover dans tous les secteurs, de l'ingénierie environnementale aux systèmes énergétiques aux biotechnologies, en passant par la formulation de produits en science des matériaux (à l'image des emballages à base de mycélium qui sont largement utilisés aujourd'hui dans les opérations logistiques, tous secteurs confondus³⁰) Parmi les autres domaines concernés figurent la gestion des déchets, l'informatique et la science des données, comme l'illustrent de nouvelles intégrations de l'intelligence artificielle à des fins de suivi et de prédiction des émissions³¹.

Malgré l'importance des enjeux ESG, de nombreuses PME ne s'y sont pas encore pleinement engagées. Beaucoup d'employés de petites entreprises demeurent au niveau de connaissances de base et nécessitent un perfectionnement. Et bien que nombre de PME soient conscientes des principes de durabilité, l'action concrète en matière d'ESG accuse un retard. D'après un rapport de PricewaterhouseCoopers, pas moins de 34 p. 100 des PME n'ont pas évalué l'importance relative et l'impact de leurs activités, environ 21 p. 100 n'ont pas décrit leur structure de gouvernance liée à la gestion des enjeux de durabilité, et près de 58 p. 100 ne précisent pas en détail l'incidence des enjeux de durabilité sur leur stratégie d'affaires³².

Les nombreuses PME qui ne communiquent pas de manière proactive et qui n'analysent et ne quantifient pas la durabilité de leur entreprise sont exposées au risque de non-conformité en cas d'évolution de la réglementation en matière climatique^{33, 34, 35}. Leur hésitation à adopter des pratiques ESG est compréhensible, compte tenu de leurs contraintes opérationnelles. Pour remédier au problème, le Pacte mondial des Nations Unies a généré un flux de travail destiné à aider les PME, quel que soit leur secteur d'activité, à comprendre comment se conformer aux normes régissant la divulgation ESG et divulguer les risques liés à leurs impacts sur la nature, ainsi qu'à comprendre l'incidence que les phénomènes naturels comme les tempêtes, les inondations et les feux de forêt peut avoir sur la continuité de leur activité, et à prendre des mesures en conséquence³⁶.

Si la définition des PME n'est pas la même au Canada et dans l'Union européenne^{37, 38}, la capacité organisationnelle de ces structures

restreint de la même façon leur mise en conformité en matière d'ESG. Les propriétaires et dirigeants de nombreuses PME doivent composer avec d'importantes contraintes, dont les limitations en termes de temps, de capacité financière ou de connaissances techniques nécessaires pour gérer des enjeux de durabilité complexes comme le changement climatique ou les inégalités sociales. Les connaissances lacunaires entravent non seulement l'adoption proactive, mais aussi la mise en conformité en cas de promulgation de nouvelles réglementations. En outre, les PME ne sont pas toujours au fait des nouvelles exigences ou des méthodes d'adaptation.³⁹ Cela pose particulièrement problème dans le cas des entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes,



D'après un rapport de PricewaterhouseCoopers, pas moins de 34 p. 100 des PME n'ont pas évalué l'importance relative et l'impact de leurs activités, environ 21 p. 100 n'ont pas décrit leur structure de gouvernance liée à la gestion des enjeux de durabilité, et près de 58 p. 100 ne précisent pas en détail l'incidence des enjeux de durabilité sur leur stratégie d'affaires.

dont les structures sont généralement de taille plus modeste et moins bien dotées en ressources⁴⁰, ce qui peut engendrer des manquements réglementaires par inadvertance et une incapacité à profiter de nouveaux incitatifs financiers, à gagner en compétitivité au travers de changements opérationnels et à optimiser leur chaîne de valeur de façon à réduire leurs coûts^{41, 42, 43, 44}. Les PME détenues et exploitées par des groupes visés par les mesures d'équité, certes plus en phase avec les valeurs de durabilité que les entreprises traditionnelles, ont besoin de se former pour compenser le déséquilibre de leurs capacités et transcrire concrètement les principes ESG dans le cadre de leurs activités.

Dans bien des cas, les PME ne savent pas comment procéder ni par où commencer pour aborder la conformité aux normes en matière d'ESG. Il demeure toutefois impératif qu'elles agissent pour faire progresser la durabilité et l'équité par l'entremise de l'ESG. Promouvoir ces valeurs en dehors même des mesures réglementaires formelles procure un avantage collectif net à la société; grâce aux cadres et aux normes ESG, elles peuvent par ailleurs assurer leur propre viabilité et compétitivité à long terme⁴⁵.

Le présent rapport passe en revue la finalité et les concepts fondamentaux des cadres et des normes en matière d'ESG, et présente les organisations internationales qui les élaborent. Il examine également les principaux outils de divulgation sur les pratiques ESG, qu'ils soient volontaires ou contraignants, en précisant leurs objectifs, leur statut juridique et leur champ d'application. Nous discuterons également de leur pertinence dans le cas des PME canadiennes et de leurs implications sur le plan des compétences et de l'emploi.

La dernière partie sera consacrée aux obstacles auxquels se heurtent les PME à l'heure d'adopter des normes de divulgation environnementales, et étudiera les récentes mesures prises pour les soutenir dans cette démarche, notamment les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les PME et les Normes canadiennes d'information sur la durabilité. Elle met en lumière la manière dont les divulgations environnementales et d'émissions intégrées aux cadres ESG peuvent renforcer la résilience, faciliter l'accès aux possibilités de financement et favoriser l'intégration dans des chaînes de valeur durables. Cela confirme la nécessité d'un système de divulgation plus inclusif et proportionné.

L'émergence des normes ESG

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est apparue dans les années 1950 : il s'agissait alors d'une démarche volontaire, sous-tendue par des principes éthiques, visant à prendre acte du rôle social joué par les entreprises. Au fil du temps, elle a évolué au rythme des changements réglementaires et des nouvelles exigences des parties prenantes. Si les cadres et les normes ESG se sont multipliés et institutionnalisés, c'est en grande partie sous la pression des investisseurs qui sont de plus en plus nombreux à réclamer la communication d'une information cohérente et fiable sur la durabilité des entreprises.

Les facteurs ESG étant désormais intégrés aux stratégies d'investissement, on attend des sociétés qu'elles adoptent des pratiques de divulgation et des mécanismes de gouvernance propices à la création de valeur à long terme. Au Canada, les investisseurs institutionnels et les

marchés des capitaux ont le pouvoir d'inciter les chefs de direction et les cadres supérieurs à tenir compte des enjeux en matière d'ESG dans la prise de leurs décisions d'affaires. Les consommateurs, les employés et les acteurs de la société civile exercent également une influence majeure en faisant pression par de la publicité, du boycottage ou d'autres actions visant à promouvoir la responsabilité socio-environnementale⁴⁶.

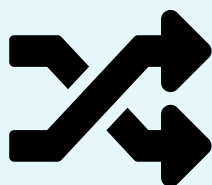
La convergence avec les engagements internationaux, comme l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable des Nations Unies, a renforcé la légitimité générale des cadres et les normes ESG. L'intensification des crises environnementales, sociales, politiques et éthiques (changement climatique, inégalités, échecs de gouvernance, etc.) a souligné l'urgence de mettre en place des approches

systematiques en faveur de la durabilité. Les PME canadiennes faisant partie intégrante du marché mondial, elles auront besoin d'un accompagnement pour assurer la conformité de leur chaîne de valeur, comme le prouvent les données sur la propriété intellectuelle (PI). D'après Statistique Canada, près d'une entreprise canadienne sur cinq (environ 18 p. 100) possédait au moins un type de PI au Canada ou à l'extérieur en 2019. Ce chiffre recouvre presque la moitié des entreprises de taille moyenne (48,9 p. 100) comptant 100 à 499 employés et respectivement 20,7 p. 100 et 13,5 p. 100 de celles qui emploient 20 à 99 personnes et 1 à 4 personnes⁴⁷. Alors que le Canada cherche à pénétrer de nouveaux marchés à la suite de l'affaiblissement de ses accords commerciaux avec les États-Unis (notamment en diversifiant vers l'UE), les PME doivent de toute urgence se conformer aux normes internationales.



Malgré les enjeux environnementaux pressants, quelque 91 p. 100 des experts du secteur en Amérique du Nord pensent que les principes ESG font l'objet d'un rejet important⁴⁸ et bon nombre d'échéanciers visant à imposer progressivement la divulgation de normes ont subi des retards. À titre d'exemple, les dates prévues pour la comptabilisation des émissions indirectes par les institutions financières sous réglementation fédérale au Canada et la divulgation de métriques sectorielles ont été repoussées de trois ans (de 2025 à 2028)⁴⁹, tandis que la divulgation des émissions indirectes liées aux activités de gestion des actifs ne deviendra obligatoire qu'en 2029 au lieu de 2025⁵⁰.

Beaucoup d'entreprises, pourtant au fait des enjeux inhérents aux émissions industrielles, n'ont pas encore adapté leurs pratiques au



*Beaucoup d'entreprises, pourtant au fait des enjeux inhérents aux émissions industrielles, **n'ont pas encore adapté leurs pratiques au regard des objectifs ESG.** Cette inaction va à l'encontre de la prise de conscience des équipes de direction et des pressions externes exercées par les consommateurs et les investisseurs.*

regard des objectifs ESG. Cette inaction va à l'encontre de la prise de conscience des équipes de direction et des pressions externes exercées par les consommateurs et les investisseurs. Par exemple, plusieurs grandes institutions financières canadiennes (dont la BMO, la Banque Nationale, le Groupe Banque TD, la CIBC et la Banque Scotia) ont quitté la Net-Zero Banking Alliance, une initiative par laquelle les établissements s'engagent à aligner leurs activités sur les objectifs de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050⁵¹. Néanmoins, ces banques demeurent contraintes de se conformer aux protocoles de comptabilisation des émissions et à la stratégie de carboneutralité du Canada, et d'inscrire la gestion des investissements dans le cadre d'une réflexion à long terme, en vertu des responsabilités incombant à leur conseil d'administration⁵². Cette réflexion sera de plus en plus orientée par les externalités liées au climat et à l'environnement⁵³. En effet, on attend désormais des entreprises, quelle que soit leur taille, qu'elles participent davantage à la communication volontaire d'information sur les émissions, et ce, malgré les rejets transitoires ou les retards⁵⁴.

Parallèlement, de nombreuses PME sont confrontées à des défis sur plusieurs fronts et ne disposent pas de la capacité interne nécessaire pour assumer du travail supplémentaire, à moins qu'il ne soit directement lié à leur rentabilité. Cela peut limiter l'adoption proactive, voire même réglementée, puisqu'elles ne peuvent tout simplement pas consacrer de ressources à la conformité. Comprendre comment les normes ESG peuvent soutenir les objectifs organisationnels sans imposer un fardeau excessif est essentiel pour améliorer leur adoption. C'est pourquoi une conformité obligatoire, dépourvue de mesures d'appui pour

en faciliter la mise en œuvre, pourrait ne pas constituer l'outil le plus efficace pour encourager la conformité en matière d'ESG.⁵⁵

Un récent rapport de l'OCDE a révélé que, bien que les cadres puissent aider à améliorer la compréhension, les grandes entreprises ne disposent pas des données nécessaires sur les PME pour comprendre comment intégrer la conformité environnementale et celle liée aux émissions dans leurs opérations⁵⁶. Il existe ici un décalage potentiel par rapport aux avantages perçus d'imposer la conformité réglementaire aux grandes entreprises, mesure dont le gouvernement fédéral estime qu'elle encouragera l'adoption par les PME grâce au partage de connaissances^{57, 58, 59}. Ces PME ont besoin de compétences adaptées pour utiliser efficacement le soutien offert par les grandes institutions et les chaînes de valeur des entreprises dans la divulgation de leurs émissions.

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité établit des normes de divulgation volontaires sur les émissions dans le but d'uniformiser les éléments divulgués par les entreprises du pays au regard des champs d'application en vigueur à l'international. Le GHG Protocol distingue trois types d'émissions : les émissions directement liées à l'activité d'une entreprise (champ d'application 1), ses émissions indirectes (champ d'application 2) et les émissions issues de sa chaîne de valeur (champ d'application 3). Prenons l'exemple d'un agriculteur canadien : les émissions relevant du champ d'application 1 sont celles directement générées par l'exploitation de sa ferme, notamment l'utilisation de machines agricoles. Dans le champ d'application 2



figurent les émissions liées à l'infrastructure électrique qui alimente ses installations. Enfin, le champ d'application 3 correspond aux émissions associées à la mise sur le marché (aux niveaux national et international) des denrées alimentaires qu'il produit, notamment le transport et les opérations logistiques nécessaires pour les amener jusqu'au consommateur final. La complexité des émissions est démultipliée si l'on intègre, par exemple, les dépenses énergétiques requises pour la réfrigération des marchandises à leur arrivée chez les détaillants, ainsi que les émissions directes (champ d'application 1) générées par l'activité de ces derniers, compte tenu de l'interconnexion des marchés mondiaux.

Il n'est pas surprenant que de nombreuses PME ne soient pas en mesure de calculer et de suivre ces émissions, ni qu'elles ne connaissent pas ces exigences. Cette méconnaissance a tendance à avoir une incidence directe sur les émissions du champ d'application 1. De plus, les PME doivent acquérir des compétences plus avancées pour quantifier les émissions relevant des champs d'application 2 et 3, dans la mesure où cette tâche s'avère encore plus difficile⁶⁰.

Formation axée sur les compétences à l'intention des petites et moyennes entreprises

La capacité des PME à assurer leur mise en conformité en matière d'ESG repose sur les compétences. Or, bon nombre de ces structures au Canada ne disposent pas des connaissances requises pour y parvenir. Il est essentiel de donner la priorité aux formations axées sur les compétences vertes qui s'adressent aux nouveaux apprenants et aux employés en poste pour faire en sorte que les PME soient en mesure de calculer leurs émissions, tous champs d'application confondus, de compiler des données complexes et de rendre compte de leur conformité dans toutes les activités de leur chaîne de valeur.

Le Canada a réalisé d'importants investissements à l'appui du perfectionnement des compétences environnementales, même si l'accent n'est pas toujours explicitement placé sur la conformité en matière d'émissions. À titre d'exemple, le Plan provisoire pour des emplois durables^{61, 62} qui favorise la création et l'écologisation des emplois existants, alloue 25 millions de dollars par an aux programmes de formation à la durabilité et aux compétences vertes en milieu syndical⁶³. Un montant supplémentaire de 960 millions de dollars sur trois ans est destiné à financer des programmes de perfectionnement des compétences dans le cadre d'approches pédagogiques dirigées par les collectivités rurales et éloignées⁶⁴. Par ailleurs, 250 millions de dollars ont été octroyés au titre d'initiatives de perfectionnement des compétences dirigées par l'industrie⁶⁵, tandis qu'un budget de 272 millions de dollars sur cinq

ans est prévu pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap sur le marché du travail⁶⁶. Ensemble, ces programmes ont pour but de former une main-d'œuvre talentueuse, diversifiée et dotée de compétences vertes dans les principaux secteurs d'activité au Canada. Malgré tout, le nombre d'offres d'apprentissage ciblant la conformité en matière d'ESG demeure insuffisant face à la multiplication des cadres et des normes ainsi que des institutions chargées de leur application et de la normalisation.

Les établissements d'enseignement postsecondaire jouent un rôle crucial à l'heure de doter les futurs diplômés, ainsi que les employés et les propriétaires de PME, des compétences requises pour évoluer vers une économie verte.

D'après une étude du Conference Board du Canada et de Vicinity Jobs, environ 44 p. 100 des emplois verts au Canada exigent un diplôme ou un certificat d'études collégiales et 38 p. 100, un baccalauréat⁶⁷. Néanmoins, on observe un sous-financement considérable dans ce domaine de la part du secteur de l'enseignement postsecondaire. Par exemple, moins de 1 p. 100 des 7 862 programmes des collèges et des écoles polytechniques et des 13 670 programmes des universités recensés dans une base de données incluent une formation aux compétences vertes⁶⁸.

Par ailleurs, les programmes d'enseignement postsecondaire officiels n'offrent pas toujours suffisamment de souplesse pour que les personnes sur le marché de l'emploi, en particulier les Autochtones et les travailleurs issus d'un groupe visé par les mesures d'équité qui ont besoin de soutiens complets supplémentaires, puissent les suivre pour perfectionner leurs compétences. À titre d'exemple, les femmes sont

confrontées à des préjugés fondés sur le genre, à des responsabilités familiales et à des écarts de salaire, ce qui restreint leur participation dans ce secteur et dans le cadre d'autres initiatives de formation professionnelle⁶⁹. Les immigrants et les réfugiés, qui jouent un rôle économique moteur dans la main-d'œuvre des PME canadiennes, rencontrent des difficultés liées à la reconnaissance des diplômes, à la barrière linguistique et à des traumatismes, ce qui les expose au sous-emploi et limite leur accès aux occasions de perfectionnement professionnel. Ainsi, beaucoup de travailleurs d'origine étrangère se sentent sous-estimés au vu de leur expérience sectorielle antérieure et expriment le besoin de se perfectionner rapidement et de faire reconnaître leurs titres de compétences afin de combler les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs verts⁷⁰. En outre, les jeunes Noirs sont confrontés au racisme systémique au sein des établissements d'enseignement et des entreprises, ainsi qu'à l'absence de réseaux professionnels, ce qui freine leurs possibilités de développement professionnel et d'acquisition de compétences.

La mise en place de soutiens complets, incluant l'accompagnement professionnel, les possibilités de formation et de mentorat souples et la prise en charge du coût des programmes, peut contribuer à résoudre ces problèmes. Les formations professionnelles offrant des modalités de participation souples sont également susceptibles d'améliorer l'accessibilité. Diverses solutions sont envisageables, de l'apprentissage intégré au travail, les parcours d'immigration permettant de travailler tout en suivant des programmes de perfectionnement et de requalification⁷¹, les études autodirigées et les micro-certifications

successives. À titre d'exemple, le pacte européen pour le climat propose gratuitement à la population active de suivre des cours selon un rythme personnel afin d'acquérir des compétences fondamentales transférables (en matière de politique, de communication sur le climat et de gestion de projets, entre autres) parallèlement à des compétences vertes de nature plus technique⁷². Toutefois, il est rare que les programmes de ce type soient expressément adaptés aux PME.

Au Canada, le Centre des Compétences futures, Magnet, le Diversity Institute, la Fédération des Chambres de Commerce du Québec et la Chambre de commerce de l'Ontario ont collaboré à la mise en œuvre de la Passerelle des compétences. Cette initiative de formation en ligne à l'intention des PME a enregistré la participation de plus de 800 entreprises relevant de 80 chambres de commerce au



*Il convient de **diversifier les programmes** proposés afin de former les nouveaux travailleurs et d'assurer le perfectionnement des employés en poste dans les PME, de façon à **répondre aux besoins en matière de compétences vertes dans tous les secteurs.***

Canada dans le cadre de plusieurs programmes d'acquisition de compétences fondamentales et techniques. Elle a ainsi aidé des PME à élaborer leur argumentaire en faveur de l'adaptation climatique, à participer à des initiatives financières et des investissements durables, et à tirer parti de plusieurs programmes de formation numérique et technologique essentiels pour apprendre à compiler, à gérer et à rendre compte des données ESG sur les émissions⁷³. Il existe également des programmes de microcertification dirigés par des établissements d'enseignement postsecondaire^{74, 75, 76} et des chambres de commerce.⁷⁷

Si l'on recense des programmes de formation au chapitre de l'ESG, rares sont ceux qui sont expressément conçus pour les PME. Par exemple, l'Université de Victoria propose une microcertification axée sur les fondamentaux en matière d'ESG et d'impact, dispensée dans le cadre de cohortes sectorielles, en mode hybride et asynchrone avec participation gratuite⁷⁸. UBC Sauder, en partenariat avec la BMO, offre un programme d'accompagnement des PME pour la comptabilisation en équivalent de dioxyde de carbone. Ce dernier jumèle étudiants et PME pour aider aux calculs de l'empreinte carbone. Toutefois, il s'agit davantage d'une occasion de formation professionnelle offerte aux étudiants, car les employés et les dirigeants de PME (en tant que participants issus des effectifs en poste) n'en tirent pas la capacité pérenne de produire de l'information en matière d'ESG⁷⁹.

En sachant que les employés au sein des PME occupent souvent plusieurs fonctions, les programmes de microcertification offrent un moyen de trouver un équilibre entre l'étendue de leurs responsabilités et l'expertise technique et la spécialisation qui s'imposent.

Les microcertifications présentent également la souplesse nécessaire pour suivre l'évolution des exigences nationales et internationales en matière de production de divulgation. De la même façon, les initiatives de partenariat doivent sous-tendre durablement la capacité à communiquer des éléments d'information ESG, et ce, même après l'achèvement d'un programme ou d'un stage pratique donné.

Enfin, il convient de diversifier les programmes proposés afin de former les nouveaux travailleurs et d'assurer le perfectionnement des employés en poste dans les PME, de façon à répondre aux besoins en matière de compétences vertes dans tous les secteurs. D'après les projections du Conference Board du Canada, six mois de formation permettent de concrétiser 20,2 p. 100 des parcours de transition vers des professions carboneutres, tandis que cette proportion atteint environ 57,7 p. 100 avec un an de formation et environ 79,5 p. 100 avec trois ans de formation (soit l'équivalent des programmes d'enseignement postsecondaire officiels).

Par conséquent, il est nécessaire d'offrir des occasions de formation continues et diversifiées, assorties de soutiens complets explicites, pour améliorer la mise en conformité proactive et anticipée des PME avec les futures exigences en matière d'ESG.

Cadres et normes en vigueur

Les exigences croissantes visant la divulgation des émissions ont conduit à l'élaboration de plusieurs cadres et normes. Il est impératif que les PME comprennent la structure, le contenu et les modalités d'application de ces instruments pour parvenir à rendre compte efficacement de leurs émissions et à intégrer de manière plus générale les pratiques ESG. La mise en œuvre opérationnelle des engagements en faveur de l'environnement (stratégies de réduction des déchets et de la consommation d'énergie, amélioration de la résilience de la chaîne de valeur, suivi des émissions) requiert l'acquisition de compétences particulières.

La présente partie offre un aperçu des principaux outils ESG qui permettent d'aider les PME à répondre aux attentes en matière de divulgation des émissions et à élaborer des stratégies propices à la durabilité de leurs activités. Elle précise leur champ d'application et leur statut réglementaire, ainsi que les métriques associées.

Les cadres et les normes en matière d'ESG

Il existe aujourd'hui une multitude de cadres et les normes en matière d'ESG qui répondent à différents objectifs et besoins des parties prenantes. Les PME peuvent rencontrer des difficultés à aborder cet environnement complexe

et en pleine mutation. On observe d'importantes différences entre ces instruments : les cadres ESG offrent une orientation théorique et définissent des principes d'importance relative, tandis que les normes précisent les données dont il faut rendre compte et les modalités de présentation. Par exemple, le *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD) propose un cadre de référence, tandis que les normes du *Global Reporting Initiative* (GRI) et celles du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) fournissent des indicateurs détaillés et spécifiques à chaque thématique.

Une variété d'instruments impose la déclaration des émissions et la conformité environnementale de la production, mais tous demeurent volontaires pour les PME, sauf dans le cas où leurs activités sont financées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement⁸⁰. Le tableau 1 propose un aperçu comparatif des principaux instruments ESG en indiquant leur champ d'application, leurs objectifs et leur niveau de caractère contraignant. Les PME sont généralement peu informées des réglementations ESG; il est donc essentiel de comprendre les distinctions entre ces instruments. Cela est particulièrement vrai si elles cherchent à répondre aux attentes des investisseurs, à s'intégrer dans des chaînes de valeur durables et à progresser vers la divulgation ESG.



Les petites et moyennes entreprises peuvent s'appuyer sur des pratiques volontaires pour adopter progressivement l'ESG. Celles-ci s'alignent sur l'apprentissage fondé sur les compétences afin de soutenir la divulgation ESG et d'assurer la préparation des entreprises si différentes normes deviennent obligatoires. Bien que le calendrier des changements réglementaires dépende de régimes de politiques environnementales proactifs ou réactifs, la BDC rapporte qu'environ le tiers des PME croient qu'elles devront s'y conformer d'ici cinq ans⁸¹.

Les exigences et les échéanciers de mise en conformité varient à travers le monde. En Europe, les PME cotées en bourse sur les marchés réglementés de l'UE ont l'obligation de satisfaire à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) d'ici à 2026. Les premiers rapports sur la durabilité sont attendus en 2027 et les entreprises hors UE qui dépassent certains seuils d'activité au sein de la région devront produire en 2029 leur rapport au titre de l'exercice financier 2028⁸². Au Canada, l'obligation d'adoption a été suspendue en avril 2025 par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), mais elle devrait revenir à l'ordre du jour⁸³. L'adoption proactive dès aujourd'hui, sans attendre que la réglementation ne l'impose, favorise la compétitivité et la conformité, et s'avère ainsi cruciale pour que les PME détenues par les membres de groupes visés par les mesures d'équité puissent prospérer.

Les instruments contraignants auxquels sont actuellement assujetties les grandes entreprises et les sociétés ouvertes font naître des exigences indirectes à l'égard des PME. Par exemple, les normes européennes d'information sur la durabilité (ESRS, European Sustainability Reporting Standards) touchent indirectement les entreprises de taille modeste en ce qu'elles façonnent les attentes des partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Au Canada, les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes sont tenues de se conformer aux Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID), ce qui a pour effet d'encourager les PME à adopter des pratiques ESG avant d'y être contraintes. Si les NCID ne revêtent pas encore un caractère obligatoire pour les PME, elles offrent de la souplesse aux entreprises de taille modeste en les incitant à présenter des éléments d'information en proportion de leur capacité et des ressources disponibles⁸⁴.

La flexibilité des normes et des calendriers de mise en œuvre devrait permettre aux PME canadiennes de s'aligner sur les normes internationales tout en préservant la faisabilité. Sans soutien en matière de compétences et sans compensation des coûts en capital liés au calcul et à la déclaration des émissions, il est difficile de déterminer quelle voie s'offre à de nombreuses PME canadiennes pour intégrer l'ESG dans leurs activités, au-delà d'un simple alignement conceptuel avec ses principes. Les PME devraient examiner les normes à venir pour comprendre l'évolution des attentes des investisseurs et des clients, ainsi que les cadres volontaires afin de saisir les procédures de divulgation relative aux facteurs ESG adaptables aux petites entreprises. Parallèlement,

une formation autodirigée axée sur les compétences est essentielle pour permettre aux PME d'identifier les thèmes ESG pertinents,

d'évaluer les risques et de communiquer leur performance.

Tableau 1
Aperçu des principaux instruments

Nom	Champ d'application	Objectifs	Applicabilité
Cadre de durabilité environnementale et sociale du PNUE (ESSF, Environmental and Social Sustainability Framework)	Projets et programmes financés par le PNUE	Intégrer des dispositifs de protection environnementale et sociale dans les activités relevant du PNUE	Caractère obligatoire pour toutes les activités financées par le PNUE
Normes européennes d'information sur la durabilité (ESRS, European Sustainability Reporting Standards)	Communication d'information obligatoire (UE)	Assurer la communication d'une information cohérente et fiable sur les pratiques ESG au sein de l'UE	Caractère obligatoire pour les grandes entreprises et les sociétés ouvertes au sein de l'UE (plus de 250 employés, montant net du chiffre d'affaires de 40 millions d'euros ou actif total d'une valeur de 20 millions d'euros) PME cotées sur les marchés réglementés de l'UE (application de normes proportionnées et période transitoire prolongée) Entreprises hors UE (plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires) à la tête d'au moins une filiale ou succursale de premier plan dans la région
Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et 2)	Communication d'information sur la durabilité et le climat à l'échelle du Canada	Harmoniser les rapports canadiens avec les cadres de travail mondiaux, en tenant compte des besoins locaux	Caractère volontaire, mais promotion en tant qu'outil favorisant la transparence, la comparabilité et la convergence avec les attentes internationales en matière de divulgation
Normes IFRS d'information sur la durabilité (IFRS S1 et S2)	Communication d'information sur la durabilité et le climat à l'international	Fournir aux investisseurs une information sur la durabilité utile à la prise de décision	Adoption par les organismes de réglementation nationaux; cible : sociétés ouvertes
Cadre TPT (Transition Plan Taskforce)	Planification des transitions en entreprise	Proposer un cadre de divulgation propice à l'établissement de plans de transition crédibles	Caractère volontaire; adoption réglementaire attendue au Royaume-Uni

Nom	Champ d'application	Objectifs	Applicabilité
Global Reporting Initiative (GRI)	Normes d'information sur la durabilité couvrant tous les thèmes ESG pertinents	Promouvoir la transparence et la responsabilité eu égard aux retombées en matière d'ESG	Caractère volontaire; vaste utilisation dans tous les secteurs
Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies	Objectifs mondiaux applicables aux secteurs public et privé	Orienter l'action mondiale en faveur du développement durable à l'horizon 2030	Caractère volontaire; adoption encouragée dans l'ensemble des secteurs et pour tous les gouvernements
EDCI (ESG Data Convergence Initiative)	Marchés privés (capital-investissement et crédit, en particulier)	Harmoniser la collecte de données ESG sur l'ensemble des marchés privés	Caractère volontaire pour les commanditaires et les commandités sur les marchés privés
Référentiel international d'information intégrée (International Integrated Reporting Framework)	Communication d'information intégrée par les entreprises	Faire le lien entre l'information financière et non financière dans les rapports d'entreprise	Caractère volontaire; applicable dans tous les secteurs et à tous les types d'organisations
Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat	Communication d'information financière en lien avec le climat	Améliorer la transparence sur les risques et les possibilités de nature climatique	Caractère volontaire; obligation en vigueur dans plusieurs territoires de compétence
Stakeholder Capitalism Metrics	Métriques ESG normalisées à l'intention des entreprises	Favoriser la comparaison internationale des éléments d'information ESG	Caractère volontaire; adoption par les multinationales

Références : *Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017; ESG Data Convergence Initiative (EDCI), 2025; Forum économique mondial, 2020; Global Reporting Initiative (GRI), 2024; IFRS Foundation, s. d.-a, s. d.-b; International Integrated Reporting Council (IIRC), 2013; Normes d'information financière et de certification Canada, 2025; Organisation des Nations Unies (ONU), 2015; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2020; Transition Plan Taskforce (TPT), 2023; Union européenne (UE), 2023.*

Ces cadres et ces normes établissent pour les PME une trajectoire progressive visant la divulgation d'information ESG. Les entreprises peuvent s'initier aux outils volontaires et évolutifs pour développer leurs capacités à l'interne, se pencher sur les questions d'importance relative et répondre aux attentes des parties prenantes. Au fil du temps, cette démarche favorise la

mise en conformité avec des exigences plus complètes en matière d'information et renforce ainsi la compétitivité des PME, ainsi que leur résilience et leur positionnement stratégique dans un paysage réglementaire et économique en mutation.

Le rôle des institutions de normalisation

Quelques organisations clés façonnent le paysage mondial des normes de divulgation en matière d'ESG en publiant des cadres et des normes de portée générale. Ces institutions contribuent grandement à la cohérence, à la comparabilité et à l'harmonisation mondiale des pratiques de divulgation⁸⁵. Toutefois, les instruments ne sont habituellement pas adaptés en fonction des secteurs et des tailles d'entreprise et conservent un caractère volontaire, ce qui explique une adoption disproportionnée.

Les institutions en question couvrent plusieurs territoires de compétence et créent un paysage réglementaire complexe en matière d'ESG pour les PME qui souhaitent se mettre en conformité. Sur la scène internationale, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a établi plusieurs normes régissant la conformité aux principes ESG. Par exemple :

- > L'ISO 14001 définit les exigences relatives aux stratégies de management environnemental en ce qui concerne les émissions du champ d'application 1, y compris le calcul de la consommation d'énergie liée à l'exploitation, la production de déchets et les possibilités d'amélioration de l'efficacité des ressources.
- > L'ISO 50001 cible les éléments sociaux et de gouvernance, notamment les politiques d'entreprise pour la planification énergétique, établit un rendement de référence et des objectifs en matière d'usage énergétique, et définit clairement des méthodes et des échéanciers d'évaluation périodique de

l'usage énergétique, de la consommation d'énergie et de la production de déchets.

Les normes ISO sont indépendantes des secteurs et s'appliquent dans tous les territoires de compétence, bien que leur adoption soit volontaire⁸⁶. L'absence de spécificités sectorielles a été pointée comme un frein majeur à l'adoption, car les PME n'ont pas l'impression d'être prises en compte dans les lignes directrices internationales^{87, 88}.

À l'échelon national, les normes IFRS S1 et IFRS S2 définissent les principes de présentation de l'information financière liée à la durabilité. La norme S1 exige que les entreprises cernent et rendent compte de l'incidence des facteurs environnementaux sur leur stratégie d'affaires



Les normes ISO sont indépendantes des secteurs et s'appliquent dans tous les territoires de compétence, bien que leur adoption soit volontaire. L'absence de spécificités sectorielles a été pointée comme un frein majeur à l'adoption, car les PME n'ont pas l'impression d'être prises en compte dans les lignes directrices internationales.



dans la même devise et sur les mêmes périodes que celles visées dans leurs états financiers. Par exemple, une PME qui mène des activités de transformation des aliments à forte valeur ajoutée devrait communiquer sur la manière dont la rareté de l'eau et des ressources environnementales, les besoins en main-d'œuvre et les considérations liées à la chaîne d'approvisionnement affectent son rendement financier, en estimant notamment le chiffre d'affaires réalisé ou la perte connexe. Or, ces calculs sont souvent onéreux et nécessitent des compétences techniques qui sortent du cadre des connaissances fondamentales sur l'environnement que possèdent les propriétaires et les employés de PME. Il existe un guide spécialement adapté aux PME, qui omet certaines directives comptables et réduit considérablement le nombre d'éléments d'information à communiquer. Rédigé en langage clair, il s'adresse aux publics non

spécialisés⁸⁹. Si cette norme a fait l'objet de révisions substantielles, la documentation d'accompagnement était toujours en préparation et n'était pas mise à la disposition des PME en 2025. On déplore également l'absence de données concernant l'adoption de cette version révisée de la norme IFRS S1 à l'intention des PME⁹⁰.

Certaines normes définissent des lignes directrices sectorielles. À titre d'exemple, les métriques du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) visent 77 secteurs différents. Désormais géré par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), cet instrument est l'un des seuls à fournir des lignes directrices et des métriques d'information sectorielles⁹¹. Ainsi, les PME du secteur des soins de santé doivent rendre compte d'un moindre nombre d'indicateurs environnementaux (suivi de la qualité de l'air et gestion de l'eau et des eaux usées) que les secteurs de la métallurgie et de l'extraction minière⁹². Si l'adoption revêt un caractère volontaire, elle est de plus en plus étayée par les mandats réglementaires applicables aux entreprises canadiennes⁹³. L'adoption des métriques du SASB par les grandes entreprises a été évaluée, mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne les PME. D'ailleurs, des études laissent entendre que l'adoption par les PME est entravée par divers obstacles courants, dont la limitation des ressources, l'expertise restreinte, la complexité de présentation de l'information et les contraintes de temps^{94, 95}.

Au Canada, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) élabore des normes nationales qui sont harmonisées avec les cadres internationaux susmentionnés, tout en reflétant les réalités réglementaires, juridiques et économiques nationales. Si

ces normes ne sont pas obligatoires, elles sont approuvées par les organismes de réglementation des marchés; l'adhésion institutionnelle et l'alignement des entreprises canadiennes avec les normes d'information mondiales créent bel et bien une pression à la mise en conformité⁹⁶. L'adéquation au marché canadien est importante pour les PME du territoire, mais elle n'apaise pas la crainte que les chaînes de valeur internationales confondent les exigences de conformité. Développement économique Canada pour les régions du Québec s'est engagé à élaborer des lignes directrices ESG mieux adaptées aux PME afin d'encourager une adoption accrue des exigences de divulgation du CCNID. Toutefois, rien n'a encore été publié⁹⁷.

Dans l'ensemble, si beaucoup d'institutions administrent des normes, ces dernières ne s'appliquent souvent pas aux PME. Et dans les cas où il existe des mesures de soutien sur mesure ou des lignes directrices ciblant des secteurs ou des régions, les taux d'adoption par les PME et les difficultés qu'elles rencontrent n'ont fait l'objet d'aucune évaluation. En outre, les occasions d'accroître l'adoption des principes ESG de manière proactive devraient améliorer la participation sectorielle. En conjonction avec les possibilités de micro-certification et de formation postsecondaire, ainsi qu'avec les soutiens complets applicables, les PME auront les moyens de perfectionner leurs compétences en vue d'évaluer les retombées environnementales d'un bout à l'autre de leurs chaînes de valeur et de se mettre en conformité avec les normes de durabilité.



Les pratiques de divulgation au Canada

Cependant, malgré la situation actuelle, les PME qui ne suivent pas l'évolution des exigences en matière de durabilité risquent d'être exclues des chaînes d'approvisionnement, de se trouver dans l'incapacité d'accéder à des financements préférentiels ou de perdre la confiance des clients, des investisseurs et des organismes de réglementation⁹⁸. Il est optimiste de considérer la conformité aux principes ESG comme une solution propice à l'innovation, à la résilience et à la croissance, mais cet idéal est probablement impossible à atteindre sans les compétences réellement nécessaires à la comptabilisation des émissions dans les différents champs d'application, et sans les ressources financières permettant de lever les obstacles à l'adoption. Les PME ont besoin de mesures de soutien substantielles pour progresser de façon plus efficace dans la divulgation de leurs émissions et dans leur réduction⁹⁹.

Les données probantes empiriques confirment que les PME affichant un rendement élevé en matière d'ESG dépensent moins dans les dispositifs de réduction de la pollution, et assument des coûts inférieurs sur le plan social et au chapitre de l'emploi, dans la mesure où elles font preuve d'une plus grande résilience en période de récession économique¹⁰⁰. Une étude portant sur les PME espagnoles entre 2012 et 2022 montre que la divulgation des émissions est positivement corrélée à la performance organisationnelle. Cet effet favorable est renforcé par les pressions institutionnelles, et les pratiques de durabilité semblent agir comme un mécanisme de protection contre le risque de défaillance, soutenant ainsi la perspective selon laquelle « réussir en agissant bien » constitue une stratégie viable¹⁰¹.

Amélioration de la préparation et de la divulgation ESG

L'intégration de l'ESG dans la stratégie d'entreprise est souvent décrite dans les écrits comme un processus progressif adapté au contexte, en particulier dans le cas des PME¹⁰². Toutefois, il est nécessaire d'offrir des soutiens ciblés sur les compétences et de nature financière pour faciliter cette transition. Bien qu'il n'existe pas de mode d'emploi universel, plusieurs étapes fondamentales sont généralement recommandées dans les lignes directrices et les guides à l'intention des professionnels, à savoir : déterminer les enjeux ESG importants pour les dirigeants, les employés et d'autres parties prenantes internes mais aussi externes (clients, fournisseurs, concurrents, membres de la collectivité, etc.)^{103, 104}. Dans cette perspective, les organisations doivent d'abord développer une connaissance organisationnelle des concepts ESG et de développement durable, tels que la matérialité, les principes d'économie circulaire, l'équité, diversité et inclusion (ÉDI) et les scénarios de carboneutralité. Cette étape est ensuite suivie d'une évaluation des pratiques existantes de génération et de divulgation des émissions ainsi que du niveau de maturité de l'organisation, menant à la définition de plans d'action adaptés à la localisation, au secteur d'activité, à l'échelle et au positionnement de l'entreprise au sein des chaînes de valeur¹⁰⁵. Cette démarche est directement en phase avec la progression au sein du cadre de compétences vertes, mais elle requiert là encore d'importants efforts en matière de formation et d'acquisition de compétences pour faire en sorte que le personnel en poste dans le secteur puisse se perfectionner efficacement¹⁰⁶.

En parallèle, il est suggéré aux PME de s'appuyer sur les cadres comptables existants afin de présenter des éléments d'information financière crédibles et comparables¹⁰⁷. Toutefois, cela exige d'avoir une connaissance suffisante des normes et des institutions qui réglementent les émissions. Publiée par l'International Accounting Standards Board en 2025, la norme IFRS à l'intention des PME est présentée comme un cadre simplifié et autonome spécialement adapté aux entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes. Son objectif premier consiste à fournir aux PME une structure rentable et pratique leur permettant de préparer des états financiers généraux qui répondent aux besoins des utilisateurs externes (prêteurs, investisseurs et autres créanciers, par exemple)¹⁰⁸. Si cette norme est évolutive, afin d'autoriser des dérogations en cas « de coûts ou d'efforts indus », elle n'inclut pas d'obligations de divulgation en matière d'ESG ou de déclaration prospective pour les PME¹⁰⁹. Il reste à déterminer dans quelle mesure ce programme échelonné favorisera l'adoption des pratiques ESG par les PME, étant donné qu'aucun dispositif de développement des compétences n'y est associé, hormis les ressources autodirigées portant sur les termes et concepts présentés dans les lignes directrices de l'IFRS.

Les défenseurs de la norme IFRS pour les PME soutiennent que sa modularité et sa structure accessible favorisent le renforcement des capacités au sein des petites entreprises. Selon eux, les lignes directrices concernant le contenu des états financiers, leur présentation et les notes explicatives offrent un cadre suffisant pour permettre aux entités d'appliquer uniquement les sections pertinentes à leurs activités. Si ces

caractéristiques sont souvent mises de l'avant comme facilitant l'adoption du référentiel par les petites organisations, il est important de préciser que l'IFRS pour les PME demeure centrée sur l'information financière et n'inclut pas de dispositions spécifiques relatives à la divulgation ou à l'intégration d'informations ESG¹¹⁰. De plus, la clause 35 de cette norme fournit des indications pour faciliter la transition lors d'une première adoption, notamment en ce qui concerne les ajustements rétroactifs et certaines exigences de divulgation susceptibles de toucher aux facteurs ESG. Elle vise ainsi à soutenir les entreprises qui souhaitent délaissier des systèmes comptables locaux ou des pratiques financières informelles¹¹¹.

Il est également avancé que la norme IFRS pour les PME constitue un outil de renforcement des capacités internes. Ainsi, sa formulation accessible et son format modulaire permettraient aux entrepreneurs, au personnel débutant et à d'autres utilisateurs non spécialistes de comprendre les principes essentiels de la divulgation des informations financières. Dans cette optique, la norme en question pourrait aider les entreprises à mettre en place des systèmes comptables structurés et conformes, et favoriser l'autoformation des employés. Si ces affirmations illustrent la raison d'être officielle de l'IASB, il faudrait qu'elles tiennent compte des réalités et des contraintes diverses avec lesquelles les PME doivent composer en fonction des secteurs et des régions^{112, 113}. Parallèlement aux explications autodirigées fournies par la norme, une formation aux soutiens axés sur les compétences pourrait s'avérer nécessaire pour permettre aux entreprises de comptabiliser efficacement et précisément leurs émissions.

Conclusion

L'institutionnalisation des cadres et normes ESG a fait passer la durabilité d'une aspiration volontaire à une exigence centrale de la gouvernance d'entreprise et de la divulgation financière. À mesure que les considérations ESG s'intègrent plus profondément aux chaînes de valeur mondiales, aux régimes réglementaires et aux critères d'investissement, il devient essentiel que les PME bénéficient d'un soutien adéquat pour s'engager de manière proactive dans cette transition.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle déterminant dans la transition vers une économie inclusive et durable, en raison de leur contribution au PIB et du nombre de personnes qu'elles emploient au Canada. Toutefois, elles doivent acquérir des compétences environnementales avancées pour comprendre un corpus de directives en constante évolution, anticiper les exigences de conformité à venir et s'inscrire dans l'écosystème institutionnel de l'information ESG. Un soutien substantiel en matière de développement des compétences est donc nécessaire afin de permettre aux PME d'identifier leurs sources d'émissions, de les comptabiliser adéquatement et de produire des rapports conformes aux exigences réglementaires de leur juridiction et aux différents périmètres visés.

Divers mécanismes stratégiques et financiers peuvent favoriser la mise en conformité en matière d'ESG, mais les entreprises de plus petite taille doivent posséder certaines compétences pour pouvoir les mettre en œuvre. Par exemple, le gouvernement fédéral anticipe que les obligations imposées aux grandes entreprises génèrent des retombées positives en aval. Toutefois, nombre d'entre elles connaissent mal les processus internes des PME, tandis que ces dernières ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour produire des données sur leurs émissions.

Si les cadres et les normes institutionnels offrent des points d'entrée prometteurs pour les PME, leur mise en œuvre exige toutefois une progression échelonnée et une souplesse adaptée aux capacités disponibles. Une application différenciée, tenant compte des réalités régionales et sectorielles, s'avère également essentielle, tout comme une compréhension fine des ressources et des compétences propres aux PME.

La bonification des incitatifs financiers, ainsi que la création de certifications tierces et de partenariats au sein de la chaîne de valeur, peut faciliter l'intégration des démarches de divulgation des émissions et de conformité, tout en renforçant la compétitivité et la résilience des

PME. Toutefois, un soutien accessible demeure essentiel pour assurer une répartition équitable des ressources. Nombre de PME ignorent les possibilités de financement existantes, et celles détenues par des personnes sous-représentées en entrepreneuriat ne disposent pas toujours des compétences ou de la capacité organisationnelle nécessaires pour déposer des demandes de financement dans ce domaine.

Il est également impératif d'améliorer la pertinence, la crédibilité et la clarté des normes de divulgation en matière d'ESG, ainsi que leurs possibilités de transposition pour les PME et leurs différents secteurs d'activité. Cela nécessitera un travail d'harmonisation soutenu entre les organismes de normalisation, les décideurs publics, les investisseurs et les institutions d'appui, de même qu'une meilleure collecte de données sur les efforts entrepris par les PME. Dans ce contexte en évolution, il sera essentiel de trouver un juste équilibre entre normalisation et souplesse afin que les PME puissent contribuer pleinement aux objectifs de durabilité tout en assurant leur propre viabilité à long terme, sans être indûment pénalisées par les exigences de conformité.

Il est important de souligner que des cadres et des normes ESG destinés aux PME sont actuellement en cours d'élaboration. Bien que certains instruments prennent en compte la proportionnalité, les besoins sectoriels et les obstacles propres aux groupes visés par des mesures d'équité, aucun modèle réellement opérationnel, interopérable et adapté aux plus petites entreprises n'a encore été conçu. Par ailleurs, il demeure difficile de prévoir l'incidence des révisions aux accords climatiques du Canada sur les échéanciers de mise en conformité obligatoire, ainsi que sur les types de ressources

qui seront mises à la disposition des PME. À l'heure actuelle, les discussions se concentrent sur la calibration de la matérialité, les seuils de divulgation et la capacité organisationnelle à répondre aux exigences ESG, compte tenu des ressources internes limitées des organisations. Les pénuries de compétences ne figurent pas parmi les priorités, ce qui rend nécessaire une intervention concertée et cohérente afin que les PME disposent des moyens requis pour intégrer des pratiques durables dans leurs activités.

À mesure que le paysage des démarches réglementaires et volontaires continue d'évoluer, il est probable que de nouvelles méthodologies et structures de soutien émergeront et que de nouveaux outils feront leur apparition. Ce processus dynamique offre aux PME, aux organismes de réglementation et aux parties prenantes de l'industrie une occasion stratégique de contribuer à l'élaboration de pratiques évolutives, inclusives et adaptées au contexte en ce qui concerne la divulgation ESG, ainsi qu'à la conception de programmes de formation en la matière.



Références

- 1 Gouvernement du Canada (29 mars 2022). *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050/loi-canadienne-responsabilite-matiere-carboneutralite.html>
- 2 Cukier, W., Hampton, S. et Jouts, A. (juillet 2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-competency-framework.pdf>
- 3 CDP Worldwide. (s. d.). *CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector: CDP Corporate Questionnaire*. https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/guidance_docs/pdfs/000/003/504/original/CDP-technical-note-scope-3-relevance-by-sector.pdf?1649687608
- 4 Hunt, V., Nuttall, R. et Yamada, Y. (avril 2021) *From principle to practice: Making stakeholder capitalism work*. <https://www.mckinsey.com/capabilities/strategy-and-corporate-finance/our-insights/from-principle-to-practice-making-stakeholder-capitalism-work>
- 5 Institute of Directors (mars 2024). *Everything you need to know about the Good Business Charter*. <https://www.iod.com/resources/governance/good-business-charter/>
- 6 UK Business Climate Hub. (2025). *ESG and sustainability – Looking beyond the environment*. <https://businessclimatehub.uk/esg-and-sustainability-looking-beyond-the-environment/>
- 7 Ojiambo, S. (8 mars 2023). *Small businesses are key to a more sustainable and inclusive world. Here's why*. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/stories/2023/03/small-businesses-sustainable-inclusive-world/>
- 8 OCDE (12 février 2025). *Fostering convergence in SME sustainability reporting*. <https://doi.org/10.1787/ffbf16fb-en>
- 9 Banque de développement du Canada (mars 2023). *L'ESG dans votre entreprise : un avantage pour décrocher de gros contrats*. <https://www.bdc.ca/fr/a-propos/analyses-recherche/esg>
- 10 Organisation mondiale du commerce (2022). *Le changement climatique et la situation mondiale des petites entreprises : MPME Note de recherche #3*. https://www.wto.org/french/tratop_f/msmes_f/ersd_research_note3_small_business_and_climate_change.pdf
- 11 Développement économique Canada pour les régions du Québec (31 janvier 2025). *Adopter des pratiques ESG : une stratégie gagnante pour les PME*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/adopter-des-pratiques-esg-une-strategie-gagnante-pour-les-pme.html>
- 12 Développement économique Canada pour les régions du Québec (31 janvier 2025). *Adopter des pratiques ESG : une stratégie gagnante pour les PME*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/adopter-des-pratiques-esg-une-strategie-gagnante-pour-les-pme.html>
- 13 Abramova, A., Khadam, K., Anouti, N. et Berger, T. (avril 2022). *ESG: The Case for an Indigenous Perspective*. <https://www.mcgill.ca/desautels/files/desautels/the-case-for-an-indigenous-perspective-in-esg.pdf>
- 14 CDP Worldwide. (s. d.). *CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector: CDP Corporate Questionnaire*. https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/guidance_docs/pdfs/000/003/504/original/CDP-technical-note-scope-3-relevance-by-sector.pdf?1649687608
- 15 BDO Canada (6 mars 2025). *Quatre avantages concurrentiels de la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur de l'immobilier*. <https://www.bdo.ca/fr-ca/insights/4-ways-sustainability-reporting-can-drive-a-competitive-edge-in-real-estate>

- 16 Morgan Stanley. (2019). *Sustainable reality: Analyzing risk and returns of sustainable funds*. [https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/ideas/sustainable-investing-offers-financial-performance-lowered-risk/Sustainable Reality Analyzing Risk and Returns of Sustainable Funds.pdf](https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/ideas/sustainable-investing-offers-financial-performance-lowered-risk/Sustainable_Reality_Analyzing_Risk_and_Returns_of_Sustainable_Funds.pdf)
- 17 PWC Canada (s. d.). *Perspectives canadiennes sur les rapports de durabilité en 2025*. <https://www.pwc.com/ca/fr/services/sustainability/insights/esg-reporting-insights.html>
- 18 Ratté, S. (2023). *Les avantages pour les PME d'agir pour le climat, 2023*. Banque de développement du Canada (BDC). <https://www.bdc.ca/fr/a-propos/analyses-recherche/avantages-pour-pme-agir-pour-climat>
- 19 Runyon, N. (2025). *ESG in 2025: Significant adaptation in sustainability emerges as business-as-usual*. Thomson Reuters. <https://www.thomsonreuters.com/en-us/posts/esg/2025-predictions/>
- 20 KPMG (2024). *Les facteurs ESG au-delà de la conformité : La collaboration des dirigeants est la base d'une stratégie ESG efficace*. <https://kpmg.com/ca/fr/home/insights/2024/11/esg-beyond-compliance.html>
- 21 Cukier, W., Hampton, S. et Jouts, A. (juillet 2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-fr.pdf>
- 22 Augustine, T., Kendrick, M., Khan, A., McNally, J., Newcombe, G., Okeke, C. et Renzetti, N. (2023). *Prêtes pour des emplois verts : Dans quelle mesure les régions du Canada sont-elles prêtes à attirer et à soutenir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques et stimuler une croissance propre? Centre des Compétences futures*. <https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2023/08/Ready-for-Green-Jobs-FSC-FR.pdf>
- 23 ECO Canada (2021). *Mise à jour : perspectives du marché du travail en environnement à l'horizon 2025*. <https://eco.ca/fr/new-reports/mise-a-jour-perspectives-du-marche-du-travail-en-environnement-a-lhorizon-2025/>
- 24 Dierdorff, E. C., Norton, J. J., Drewes, D. W., Kroustalis, C. M., Rivkin, D., & Lewis, P. (2009). *Greening of the world of work: Implications for O*NET®-SOC and new and emerging occupations*. O*NET. https://www.onetcenter.org/dl_files/Green.pdf
- 25 Portail des connaissances pour les femmes en entrepreneuriat (2024). *État des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Canada 2024*. https://wekh.ca/wp-content/uploads/2024/04/WEKH_Etat-des-lieux-de-l-entrepreneuriat-feminin-au-Canada-2024.pdf
- 26 Lorenzo, R., Voigt, N., Tsusaka, M., Krentz, M. et Abouzahr, K. (18 janvier 2018). *How Diverse Leadership Teams Boost Innovation*. Boston Consulting Group. <https://www.bcg.com/publications/2018/how-diverse-leadership-teams-boost-innovation>
- 27 Irwin, J. (2015). *Ethical consumerism isn't dead, it just needs better marketing*. Harvard Business Review. <https://hbr.org/2015/01/ethical-consumerism-isnt-dead-it-just-needs-better-marketing>
- 28 Rupeika-Apoga, R. et Petrovska, K. (2022). « Barriers to sustainable digital transformation in micro-, small-, and medium-sized enterprises ». *Sustainability*, 14(20), 13558. <https://doi.org/10.3390/su142013558>
- 29 Cukier, W., Hampton, S. et Jouts, A. (juill. 2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-fr.pdf>
- 30 Balaş, T., Radu, B. M. et Tănase, C. (2023). « Mycelium-composite materials—a promising alternative to plastics? ». *Journal of Fungi*, 9(2), 210.
- 31 Anser, M. K., Naeem, M., Ali, S., Ali, S. et Javid, R. (2025). « The relationship between artificial intelligence and environmental performance: the mediating role of external environmental factors ». *Humanities and Social Sciences Communications*, 12(1), p. 1-7.
- 32 PWC Canada (s. d.). *Perspectives canadiennes sur les rapports de durabilité en 2025*. <https://www.pwc.com/ca/fr/services/sustainability/insights/esg-reporting-insights.html>
- 33 Alam, A., Du, A. M., Rahman, M., Yazdifar, H. et Abbasi, K. (2022). « SMEs respond to climate change: Evidence from developing countries ». *Technological Forecasting & Social Change*, 185, article 122087. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2022.122087>
- 34 Jouven, P. (14 février 2023). *Small Business Climate Action: Barriers & Bridges*. SME Climate Hub. <https://smeclimatehub.org/sme-climate-hub-survey-2023/>
- 35 Organisation mondiale du commerce (2022). *Le changement climatique et la situation mondiale des petites entreprises : MPME Note de recherche #3*. https://www.wto.org/french/tratop_f/msmes_f/ersd_research_note3_small_business_and_climate_change.pdf
- 36 Réseau Canada du Pacte mondial de l'ONU (juin 2025). *Orienter les entreprises sur la conformité au TNFD*. <https://unglobalcompact.ca/news/news-article.php?id=94>

- 37 Ojiambo, S. (8 mars 2023). *Small businesses are key to a more sustainable and inclusive world. Here's why*. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/stories/2023/03/small-businesses-sustainable-inclusive-world/>
- 38 Statistique Canada (27 juin 2022). *Les petites et moyennes entreprises : les moteurs d'une économie de grande taille*. <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/1253-les-petites-et-moyennes-entreprises-les-moteurs-dune-economie-de-grande-taille>
- 39 IEA (mai 2021). *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>
- 40 Centre du commerce international (22 juin 2021). *SME Competitiveness Outlook 2021: Empowering the Green Recovery*. <https://intracen.org/resources/publications/sme-competitiveness-outlook-2021-empowering-the-green-recovery>
- 41 Organisation mondiale du commerce (juin 2022). *Le changement climatique et la situation mondiale des petites entreprises : MPME Note de recherche #3*. https://www.wto.org/french/tratop_f/msmes_f/ersd_research_note3_small_business_and_climate_change.pdf
- 42 Québec Net Positif (2023). *Baromètre de la transition des entreprises 2023*. <https://www.quebecnetpositif.ca/barometre-transition-entreprises-2023/>
- 43 Développement économique Canada pour les régions du Québec (29 janvier 2025). *L'adaptation aux changements climatiques : un impératif économique pour les PME*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/l-adaptation-aux-changements-climatiques-un-imperatif-economique-pour-les-pme.html>
- 44 Hampton, S., Blundel, R., Eadson, W., Northall, P. et Sugar, K. (2023). « Crisis and opportunity: Transforming climate governance for SMEs ». *Global Environmental Change*, 82, article 102707. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2023.102707>
- 45 Saba, T., Hubert, A. M. et Bernet, M. (janvier 2025). *Construire les nouvelles normes en matière de capital humain : explorer les intersections entre l'avenir du travail et l'intelligence artificielle*. Obvia. <https://www.obvia.ca/ressources/construire-les-nouvelles-normes-en-matiere-de-capital-humain-explorer-les-intersections-entre-lavenir-du-travail-et-lintelligence-artificielle>
- 46 Biron, J. et Lavergne, V. (2021). « Vers une plus grande responsabilisation des sociétés canadiennes : le rôle des parties prenantes et de la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ». *Les Cahiers de droit*, 62(3), p. 795-825. <https://doi.org/10.7202/1080613ar>
- 47 Statistique Canada (25 mars 2021). *Propriété de la propriété intellectuelle au Canada et à l'extérieur du Canada, selon les caractéristiques de l'entreprise*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310033401&requiest_locale=fr
- 48 Malmqvist, T. (18 juillet 2025). *7 in 10 experts say backlash against sustainability agenda is intensifying*. Trellis. <https://trellis.net/article/7-in-10-experts-say-backlash-against-sustainability-agenda-is-intensifying/>
- 49 Lefton, H., Yam, C. et Spragg, M. (10 avril 2025). *OSFI releases updated guideline on climate risk management*. McCarthy Tétrault. <https://www.mccarthy.ca/en/insights/publications/osfi-releases-updated-guideline-climate-risk-management>
- 50 Lefton, H., Yam, C. et Spragg, M. (10 avril 2025). *OSFI releases updated guideline on climate risk management*. McCarthy Tétrault. <https://www.mccarthy.ca/en/insights/publications/osfi-releases-updated-guideline-climate-risk-management>
- 51 Trottier, S. L. (22 janvier 2025). *Le départ de la Net-Zero Banking Alliance n'exempte pas les banques canadiennes de la responsabilité climatique*. L'Initiative canadienne de droit climatique. <https://ccli.ubc.ca/fr/le-depart-de-la-net-zero-banking-alliance-nexempte-pas-les-banques-canadiennes-de-la-responsabilite-climatique/>
- 52 Sarra, J. et Campbell, N. (2022). *Investir dans un avenir neutre en carbone : Une gouvernance climatique efficace pour les banques canadiennes*. L'Initiative canadienne de droit climatique. <https://ccli.ubc.ca/wp-content/uploads/2023/02/CCLI-Investir-dans-un-avenir-neutre-en-carbone-jan3023.pdf>
- 53 Principles for Responsible Investment. (s. d.). *An introduction to responsible investment: Climate adaptation and resilience*. <https://www.unpri.org/introductory-guides-to-responsible-investment/an-introduction-to-responsible-investment-climate-adaptation-and-resilience/13298.article>
- 54 Cukier, W., Hampton, S. et Joutsu, A. (2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. Diversity Institute, Centre des Compétences futures. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-fr.pdf>
- 55 Runyon, N. (février 2025). *Addressing the key challenges for SMEs in sustainability & reporting*. <http://thomsonreuters.com/en-us/posts/international-trade-and-supply-chain/smes-sustainability-reporting/>

- 56 OECD. (2025). *OECD SME and Entrepreneurship Papers: Fostering convergence in SME sustainability reporting*. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/02/fostering-convergence-in-sme-sustainability-reporting_133eb77f/ffbf16fb-en.pdf#page=3.26
- 57 Centre pour la durabilité et l'excellence (juillet 2025). *La vision de Mark Carney pour un Canada durable*. <https://cse-net.org/fr/mark-carney-sustainability-esg-training/>
- 58 Institute for Sustainable Finance (août 2025). *C-59: Government intentions vs. market reactions*. <https://smith.queensu.ca/centres/isf/news/ISF-C-59-Briefing-release.php>
- 59 G20 (2021). *Feuille de route pour la finance durable du G20*. https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2022/10/RoadMap_FR.pdf
- 60 Carbon Disclosure Project (s. d.). *CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector*. https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/guidance_docs/pdfs/000/003/504/original/CDP-technical-note-scope-3-relevance-by-sector.pdf?1649687608
- 61 Ressources naturelles Canada (2023). *Plan pour des emplois durables, 2023*. <https://ressources-naturelles.canada.ca/organisation/planification-rapports/plan-emplois-durables>
- 62 Gouvernement du Canada (2023). *Budget 2023 : Chapitre 3 : Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance*. <https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/chap3-fr.html>
- 63 Emploi et Développement social Canada (2024). *Document d'information : Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/08/document-dinformation-programme-pour-la-formation-et-linnovation-en-milieu-syndical0.html>
- 64 Emploi et Développement social Canada (2023). *À propos du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-solutions-sectorielle-main-doeuvre.html>
- 65 Gouvernement du Canada (2023). *Le Canada prend des mesures pour répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée*. <https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2023/02/le-canada-prend-des-mesures-pour-repondre-aux-besoins-en-main-duvre-qualifiee.html>
- 66 Jodoin, S., Loftis, K. et Bowie-Edwards, A. (2022). *Rapport de situation sur l'intégration des personnes handicapées dans les engagements et les politiques nationales en matière de climat*. Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique de McGill et International Disability Alliance. <https://www.disabilityinclusiveclimate.org/news/status-report-disability-rights-in-national-climate-policies-5c4ra>
- 67 Yang, A.V. et Yang, B. (2024). *L'embauche verte : Analyse de la demande de compétences écologiques au Canada*. Conference Board du Canada. <https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2024/06/l-embauche-verte-2024.pdf>
- 68 Yang, A.V. et Yang, B. (2024). *L'embauche verte : Analyse de la demande de compétences écologiques au Canada*. Conference Board du Canada. <https://fsc-ccf.ca/wp-content/uploads/2024/06/l-embauche-verte-2024.pdf>
- 69 Cukier, W., Borova, B. et Wang, J. (juin 2025). *Impacts de la personnalisation et des services de soutiens intégrés sur le perfectionnement des compétences numériques*. https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/impacts-of-customization-and-wraparound-supports-for-digital-skills-upskilling_fr.pdf
- 70 Cooper, K. et Huang L. (septembre 2024). *The Role of Immigrant Workers in the Green Transition*. <https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/mpi-immigration-green-transition-2024-final.pdf>
- 71 Walsh, A.S. et Dietrich, D. (septembre 2024). *Green Skills Series: The Role of Green Skills and Sustainable Talent in Immigration Part 2*. <https://www.fragomen.com/insights/green-skills-series-the-role-of-green-skills-and-sustainable-talent-in-immigration-part-2.html>
- 72 Union européenne (juillet 2025). *Supercharge your green skills with the European Climate Pact*. https://climate-pact.europa.eu/articles-and-events/pact-articles/supercharge-your-green-skills-european-climate-pact-2025-07-23_en
- 73 Chambre de commerce de l'Ontario (2025). *Skills Bridge: Powering Businesses Through Digital Training Solutions*. <https://occ.ca/lms-home/>
- 74 McGill School of Continuing Studies. (2025). *Micro-credential in Sustainable Finance and Fintech*. <https://www.mcgill.ca/continuingstudies/areas-study/micro-credentials/micro-credential-sustainable-finance-and-fintech>
- 75 Université Mount Royal (s. d.). *Environmental, Social and Governance (ESG) Reporting Extension Certificate*. <https://ce.mtroyal.ca/public/category/courseCategoryCertificateProfile.do?method=load&certificateId=1037257>
- 76 Institut de technologie de la Colombie-Britannique (BCIT) (2025). *ESG Fundamentals Microcredential: Impacting People, Planet & Productivity*. <https://www.bcit.ca/business-media/industry-services/corporate-training/esg-fundamentals-microcredential/#::~:~:text=Microcredentials%20are%20short%20training%20programs,ESG%20>

Fundamentals%20Badge

- 77 Greater Vancouver Board of Trade (s. d.). *ESG Fundamentals Microcredential: Impacting People, Planet & Productivity*. <https://www.boardoftrade.com/training/professional-development/esg>
- 78 Université de Victoria (2025). *ESG & Impact Fundamentals for SMEs*. <https://impactinvestinghub.ca/learning/trainingprograms/esg-for-smes/>
- 79 University of British Columbia Sauder (2025). *BMO SME Climate Clinic*. <https://www.sauder.ubc.ca/climate-centre/sme-climate-clinic>
- 80 Programme des Nations Unies pour l'environnement (août 2025). *Supporting SMEs*. <https://www.unep.org/topics/chemicals-and-pollution-action/circularity-sectors/unep-textile-initiative/supporting-smes>
- 81 Banque de développement du Canada (BDC) (mars 2023). *Les petites entreprises qui ne répondent pas aux exigences en matière d'ESG perdent d'importants contrats : Une étude de BDC*. <https://www.bdc.ca/fr/a-propos/centre-des-medias/communiques-presse/petites-entreprises-qui-ne-repondent-pas-exigences-matieres-esg-perdent-importants-contrats-etude-bdc>
- 82 Manifest Climate (février 2025). *Navigating the CSRD timeline: Key deadlines to know*. <https://www.manifestclimate.com/blog/csrd-timeline/#:~:text=Expands%20compliance%20to%20all%20large,require%20ESG%20aligned%20supply%20chains.>
- 83 EcoActive (août 2025). *Canadian Sustainability Disclosure Standards: Timeline, Scope & What's Next*. <https://ecoactivetech.com/csds-1-2-esg-reporting-canada/>
- 84 Normes d'information financière et de certification Canada (2025). *Normes canadiennes d'information sur la durabilité 1 et 2*. <https://www.frascanada.ca/fr>
- 85 Lontsikh, P. A., Golovina, E. Y., Evloeva, M. V., Livshitz, I. I. et Koksharov, A. V. (septembre 2022). « Implementation of ESG Sustainable Development Concept Criteria Using the Robust Design Methods ». Dans *2022 International Conference on Quality Management, Transport and Information Security, Information Technologies (IT&QM&IS)*; p. 173-176). IEEE.
- 86 Organisation internationale de normalisation (2024). *Framework for implementing environmental, social and governance (ESG) principles*. <https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:iso:iwa:48:ed-1:v1:en>
- 87 Hemphill, T. (2013). « The ISO 26000 guidance on social responsibility international standard: what are the business governance implications? ». *Corporate Governance: The international journal of business in society*, 13(3), p. 305-317.
- 88 Sommer, C. (2017). *Drivers and constraints for adopting sustainability standards in small and medium-sized enterprises (SMEs)*. Document de travail n° 21/2017.
- 89 IFRS (février 2025). *The IFRS for SMEs Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/issued-standards/ifrs-for-smes/>
- 90 O'Donovan, B. (février 2025). *IFRS for SMEs updated*. <https://kpmg.com/xx/en/our-insights/ifrg/2024/ifrs-sme.html#1>
- 91 Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (août 2022). *Materiality Finder*. <https://sasb.ifrs.org/standards/materiality-finder/#:~:text=SASB%20Standards%20are%20industry%20based,different%20sustainability%20risks%20and%20opportunities>
- 92 Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (août 2022). *Materiality Finder*. <https://sasb.ifrs.org/standards/materiality-finder/#:~:text=SASB%20Standards%20are%20industry%20based,different%20sustainability%20risks%20and%20opportunities>
- 93 International Sustainability Standards Board (juin 2023). *IFRS S1 : Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/pdf-standards-issb/french/2023/issued/part-a/fr-issb-2023-a-ifrs-s1-general-requirements-for-disclosure-of-sustainability-related-financial-information.pdf?bypass=on>
- 94 Setyaningsih, S., Widjojo, R. et Kelle, P. (2024). « Challenges and opportunities in sustainability reporting: a focus on small and medium enterprises (SMEs) ». *Cogent Business & Management*, 11(1), 2298215.
- 95 Permatasari, P. et Kosasih, E. (2021). « Sustainability reporting guideline for small medium enterprises (SMEs): Case study from 25 SMEs in Indonesia ». Dans *RSF Conference Series: Business, Management and Social Sciences* (vol. 1, no 2, p. 10). Research Synergy Foundation.
- 96 Normes d'information financière et de certification Canada (2025). *Normes canadiennes d'information sur la durabilité 1 et 2*. <https://www.frascanada.ca/fr>
- 97 Développement économique Canada pour les régions du Québec (février 2025). *Adopter des pratiques ESG : une stratégie gagnante pour les PME*. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/adopter-des-pratiques-esg-une-strategie-gagnante-pour-les-pme.html>

- 98 Ojiambo, S. (8 mars 2023). *Small businesses are key to a more sustainable and inclusive world. Here's why*. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/stories/2023/03/small-businesses-sustainable-inclusive-world/>
- 99 Développement économique Canada pour les régions du Québec (31 janvier 2025). *Adopter des pratiques ESG : une stratégie gagnante pour les PME*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/adopter-des-pratiques-esg-une-strategie-gagnante-pour-les-pme.html>
- 100 Garrido-Ruso, M., Otero-González, L., López-Penabad, M. et Santomil, P. D. (2024). « Does ESG implementation influence performance and risk in SMEs? ». *Corporate Social-Responsibility and Environmental Management*, 31(5), p. 4227-4247. <https://doi.org/10.1002/csr.2783>
- 101 Momtaz, P. P. et Parra, I. M. (2025). « Is sustainable entrepreneurship profitable? ESG disclosure and the financial performance of SMEs. *Small Business Economics*, 64(4), p. 1535-1564. <https://doi.org/10.1007/s11187-024-00981-5>
- 102 Observatoire mondial des Nations Unies sur la finance durable (juin 2024). *Shaping the Future of SME Sustainability Disclosure: A Holistic Approach*. https://gsfo.org/sites/gsfo/files/documents/g20-sfwg_unctad-input-paper_june-2024.pdf
- 103 Iliescu, E. M. et Voicu, M. C. (2021). « The integration of ESG factors in business strategies—competitive advantage ». *Challenges of the Knowledge Society*, p. 838-843.
- 104 Cappucci, M. (2018). « The ESG Integration Paradox ». *Journal of Applied Corporate Finance*, 30(2), p. 22-28.
- 105 Développement économique Canada pour les régions du Québec (31 janvier 2025). *Adopter des pratiques ESG : une stratégie gagnante pour les PME*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/blogue/adopter-des-pratiques-esg-une-strategie-gagnante-pour-les-pme.html>
- 106 Cukier, W., Hampton, S. et Joutsu, A. (juillet 2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. Centre des Compétences futures. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-fr.pdf>
- 107 Kuzmanovic, M. et Koreen, M. (janvier 2025). *Fostering convergence in SME sustainability reporting: A background study*. OCDE. [https://one.oecd.org/document/CFE/SME\(2024\)13/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/CFE/SME(2024)13/FINAL/en/pdf)
- 108 International Financial Reporting Standards Foundation (février 2025). *IFRS for SMEs: Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/ifrs-for-smes/english/2025/ifrs-for-smes.pdf?bypass=on>
- 109 International Financial Reporting Standards Foundation (février 2025). *IFRS for SMEs: Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/ifrs-for-smes/english/2025/ifrs-for-smes.pdf?bypass=on>
- 110 International Financial Reporting Standards Foundation (février 2025). *IFRS for SMEs: Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/ifrs-for-smes/english/2025/ifrs-for-smes.pdf?bypass=on>
- 111 International Financial Reporting Standards Foundation (février 2025). *IFRS for SMEs: Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/ifrs-for-smes/english/2025/ifrs-for-smes.pdf?bypass=on>
- 112 International Financial Reporting Standards Foundation (février 2025). *IFRS for SMEs: Accounting Standard*. <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/publications/ifrs-for-smes/english/2025/ifrs-for-smes.pdf?bypass=on>
- 113 Cukier, W., Hampton, S. et Joutsu, A. (juillet 2025). *L'écologisation des PME : un cadre de compétences vertes*. Centre des Compétences futures. <https://www.torontomu.ca/content/dam/diversity/reports/green-skills-competency-framework/greenification-of-smes-green-skills-fr.pdf>

